

## AMICALE DES ANCIENS TONKINOIS, Hanoï

Société des Anciens Tonkinois  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1905)

Hanoï, le 5 mars 1905

Cher Camarade,

J'ai la faveur de vous informer, au nom du comité, que l'assemblée générale semestrielle, prescrite par l'article XVII de nos statuts, a été fixée au lundi de Pâques, 24 avril 1905, à cinq heures précisés du soir.

Comme lieu de réunion, le Comité a accepté, avec empressement et reconnaissance, la salle de la Côte d'Azur, sise rue Paul-Bert, au-dessus de l'établissement de M. Biettron, pâtissier. — entrée n° 15, rue de l'Intendance — qui a été mise gracieusement à sa disposition.

L'ordre du jour de la prochaine assemblée générale comportera les questions suivantes.

1<sup>o</sup> Validation ou invalidation de l'élection des membres du comité actuellement en fonction ;

2<sup>o</sup> Rapport du comité sur la situation matérielle et morale de la Société ;

3<sup>o</sup> Choix d'un local devant servir de lieu de réunion aux sociétaires, au comité et aux assemblées générales ; propositions de M. Blanc à ce sujet ;

4<sup>o</sup> Proposition du camarade Chodzko relative à la création d'un sous-comité à Haïphong ;

5<sup>o</sup> Lecture des statuts de l'association et propositions de modifications s'il y a lieu.

Une note communiquée à la presse locale fera connaître incessamment le compte-rendu succinct de la dernière réunion du comité.

Conformément aux dispositions transitoires insérées aux statuts *in fine*, à l'issue de l'assemblée générale, un banquet réunira tous les sociétaires dans les salons de la Société Philharmonique offerts gracieusement à cet effet par son sympathique président, notre camarade Blanc.

---

Société des Anciens Tonkinois  
Procès verbal de la réunion du comité des Anciens Tonkinois.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1905)

Sont présents : MM. Schneider aîné, président ; Blanc aîné, vice-président ; Bové, Trésorier ; Van Raveschot, secrétaire, Absent excusé : M. Borios, empêché.

Le Président, après avoir donné lecture au Comité de l'article 17 des statuts dont le dernier paragraphe est ainsi conçu :

« Les convocations (à l'assemblée générale) doivent être « faites individuellement un mois avant la date fixée pour « la réunion » , demande au Comité de vouloir bien arrêter dès à présent la date et l'heure delà prochaine assemblée générale qui, aux termes des statuts, doit avoir lieu en avril. Après échange de vues à ce sujet, le Comité adopte la date lundi de Pâques 24 avril 1905 à cinq heures du soir.

Pour le choix d'un local, M. Blanc, vice-président, offre de mettre gracieusement pour la prochaine assemblée générale, à la disposition des anciens Tonkinois, la salle de la « Côte d'Azur » sise rue Paul-Bert, au dessus de l'établissement de T. Biettron, pâtissier.

Le Comité accepte avec empressement cette offre et adresse au nom de la Société amicale des Anciens, ses vifs remerciements à M. Blanc.

En conséquence, l'assemblée générale des Anciens Tonkinois est définitivement fixée au lundi de Pâques 24 avril 1905, cinq heures du soir, dans le local de la « Côte d'Azur » sis rue...

M. Blanc fait en outre au Comité la proposition suivante.

La location de la salle de la « Côte d'Azur » coûte mensuellement 40 p., éclairage compris. Cette salle pourrait sans inconvénient servir de lieu de réunion simultanément mais à des jours différents, à la Côte d'Azur, à la Société des Anciens et aux autres Sociétés mutualistes existant à Hanoï.

Les charges pourraient dans ce cas être réparties, dans les proportions suivantes :

40 p. à la charge de la Côte d'Azur, 10 p. à la charge de l'Association amicale des Anciens Tonkinois, et le reliquat, soit 10 p., à partager entre les deux autres sociétés mutualistes [auxquelles] il a été fait allusion précédemment.

Le Comité se montre entièrement favorable à celle proposition qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale d'avril.

L'ordre du jour de la prochaine assemblée générale est provisoirement fixé comme suit :

1° Validation et invalidation de l'élection des membres du Comité actuellement en fonction.

2° Rapport du Comité sur la situation morale et financière de la Société.

3° Choix d'un avocat pour les réunions du comité et les assemblées générales (proposition de M. Blanc, vice président).

4° Proposition du camarade Chodzko création d'un sous compilé à Haïphong.

5° Lecture des statuts de l'association et propositions de modifications s'il y a lieu.

Le président rappelle au Comité que les dispositions transitoires insérées in fine des statuts prévoient qu'un banquet amical réunira tous les camarades à l'issue de chaque assemblée générale semestrielle.

M. Blanc, vice-président, propose au nom du Comité de la Philharmonique dont il est le président, de mettre pour le banquet la grande salle de droite de la Philharmonique à la disposition de la Société des anciens ; le Comité lui adresse ses remerciements.

Le lieu, l'heure et le coût par tête du banquet, dont le prix est en sus, bien entendu, de la cotisation de une piastre versée mensuellement par chaque Société, seront indiqués dans les convocations individuelles à l'assemblée générale d'avril.

Les camarades désireux d'y prendre part sont instamment priés de vouloir bien envoyer leurs adhésions avant le 17 avril 1905 dernière limite, au camarade Van Raveschot, secrétaire de la mairie de Hanoï.

Sur la proposition du camarade Boyé, il est décidé que le Comité fera une démarche auprès des Compagnies de transport — voie fluviale et voie ferrée — dans le but d'obtenir une réduction de tarif en faveur des Camarades désireux d'assister à l'assemblée générale ainsi que cela a lieu pour les spectateurs se rendant sur les hippodromes.

Cette réélection ne sera susceptible d'être accordée qu'aux camarades porteurs de la carte de sociétaire qui leur sera délivrée lors du paiement du 1er semestre de cotisation.

Sur leur demande :

MM. Leblanc, colon à Phu-lang-Thuong ; Faure, chef d'atelier à l'hôpital ; et Baptiste, employé de MM. Guillaume frères à Ké-So,

Sont inscrits comme membres sociétaires à compter du 1<sup>er</sup> février 1905.

M. Blanc, vice-président, communique au Comité les lettres du camarade Charineau et de M. Gossin, sous officier retraité, demandant tous deux un emploi.

Des démarches seront faites dans ce sens. M. Blanc rend compte, en outre, qu'il a fait des démarches en faveur de Madame Vve X qui demande à être employée comme infirmière à l'hôpital mais qu'il n'a pu encore bleuir une solution à ce sujet.

Sur la demande du camarade X, le Comité décide d'adresse-immédiatement une somme de cent francs à Mme Vve X

Le camarade Boyé, trésorier, rend compte qu'il a adressé par l'intermédiaire du résident de Bac-Ninh une somme de X à M. X ainsi qu'il en avait été décidé au cours de la précédente réunion du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30 du soir.

Le président  
Schneider aîné

Le secrétaire  
Van Raveschot.

---

Hanoï  
Le banquet des Anciens Tonkinois  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1905)

Lundi, à cinq heures de l'après-midi, les membres de la Société des anciens Tonkinois se réunissaient en assemblée générale dans le local de la Côte d'Azur. Devant les 25 à 30 membres qui avaient répondu à l'appel du Comité, lecture a été faite du rapport sur la situation de la société. À fin avril, le nombre des sociétaires s'élevait à 347 et l'encaisse à 1.400 p. Deux secours ont été distribués à des sociétaires nécessiteux, trois couronnes ont été déposées, au nom de la société, sur la tombe d'anciens Tonkinois. Les donateurs ont été nombreux. Citons M. le gouverneur général, qui a fait don de 100 p. ; M. Gautret de la même somme au nom de la municipalité ; M. le général Chevallier de 40 p. en regrettant que les règlements militaires lui interdisent d'être membre honoraire ; M. Camin [boulanger] de 50 p.

Deux sociétaires ont déposé une motion, qui a été adoptée, tendant à ce que le comité actuel conserve ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale, la réunion première de ce jour n'étant pas suffisante quant au nombre des sociétaires.

L'assemblée générale se terminait à 7 h. 20.

Le soir, à la Philharmonie, avait lieu le banquet. Étaient invités : MM. Luce, chef de cabinet représentant le gouverneur général ; Gautret, maire de Hanoï ; Bosc, représentant le résident supérieur ; docteur Pethellaz, président des Prévoyants de l'avenir ; Blanc et docteur Reboul, président et vice-président de la Côte d'azur, Chaudey, président des Gens de l'Est ; Meiffre, président du Gratin dauphinois ; et Tirard, représentant du Syndicat de la Presse.

Au dessert, M. Schneider aîné, après avoir lu les excuses envoyées pour leur absence par M. Laumônier et par M. le docteur Capus, a prononcé le discours suivant :

Messieurs, chers camarades.

Je suis arrivé à Hanoï le 30 octobre 1886, juste le temps d'endosser l'habit pour me rendre à la soirée officielle du 31 donnée par M. Paulin Vial.

En route, et vers Colombo, nous nous étions croisés avec le transport de l'État emportant en France le corps de notre si regretté Paul Bert.

Le Yang-tsé, vapeur des Messageries Maritimes qui nous transportait, rendit les honneurs à la dépouille mortelle du savant, du grand citoyen, qui n'eut, hélas, que le

temps d'ébaucher son programme du gouvernement de ce pays de Protectorat, à la tête duquel il était resté moins d'une année.

Combien, parmi nous, en reste-t-il de cette époque ?

Évoquons, dans notre réunion intime, le souvenir ému des disparus, saluons leur mémoire.

À ceux, fonctionnaires, militaires ou colons qui ont regagné le foyer métropolitain et suivent d'un œil attentif les progrès accomplis, adressons une amicale et fraternelle accolade.

Quelques-uns de ceux qui m'écoutent se rappelleront sans doute qu'en 1887, au moment où la première exposition d'Hanoï battait son plein, l'idée d'un groupement amical était émise, discutée même.

La semence de cette idée a mis dix-sept ans à germer, puis, un beau jour, l'un des nôtres nous a démontré qu'elle était mûre et nous a conviés à la récolte.

Peu de temps après, notre société était fondée.

Sans le titre IV, art. 11 de nos statuts, le camarade duquel je viens de parler serait à ma place, mais je ne vous apprendrai rien en vous disant que le suffrage universel à des caprices souvent inexplicables !

Aussi, si vous le voulez bien, et nos invités me pardonneront cette entorse au protocole, la première santé que nous porterons ce soir sera celle de notre camarade Laumônier, inventeur de la Société des anciens Tonkinois.

Me tournant ensuite vers nos invités, je les remercie en votre nom, chers camarades, des marques de sympathie qu'ils nous ont toujours témoignées. Ils sont des amis pour notre société.

Vous pourrez, Monsieur le chef de cabinet, qui êtes ici notre invité et représentez en même temps M. le gouverneur général empêché, lui dire avec quel plaisir nous l'avons inscrit comme membre honoraire, conformément aux dispositions de l'article 45 de nos statuts.

Mon général, votre qualité de commandant supérieur des tropes en Indo-Chine vous obligeait plus que tous autres à vous montrer fidèle observateur des règlements militaires. C'est par esprit de discipline que vous nous avez exprimé le vif regret de pouvoir faire partie de notre groupement. Nous suivrons la voie tracée par vous pour la modification de ces règlements et, heureux de votre présence à notre agape fraternelle, nous vous remercions du don généreux que vous avez bien voulu nous faire parvenir.

L'assemblée vous charge, M. Bosc, de dire à M. le résident supérieur que nous prenons acte de ses promesses : elles sont, pour nous, un précieux encouragement.

À vous, cher M. Gautret, nous devons une mention toute spéciale! Quoique riches d'espérances, nous étions pauvres comme Job, sans asile, presque vagabond.

Comme la fée des comptes de mère grand, vous avez agité votre baguette magique, mis à notre disposition la salle des délibérations du conseil municipal pour l'élection du comité d'abord ; pour ses réunions mensuelles ensuite.

Puis, complétant votre rôle de bonne fée, vous nous avez annoncé la participation de la municipalité d'Hanoï en qualité de membre honoraire.

Nous vous remercions de tous ces concours, Messieurs, et buvons à votre santé.

Malgré mon désir de vous retenir le moins longtemps possible, je manquerais à mes devoirs si je ne vous conviais pas à un toast de groupement général apportant notre salut amical aux sociétés les Prévoyants de l'avenir, du Gratin, des Savoyards, de la Côte d'Azur, amicale de l'Est ; enfin au Syndicat de la Presse tonkinoise qui, tous ici, ont des représentants.

Au dernier banquet de l'une d'elles auquel on avait bien voulu me faire l'honneur de m'inviter, et je vous assure que la bonne et franche gaieté régnait en maîtresse dans cette réunion, on tint, chers camarades, à saluer en votre président notre société des anciens. »

Dans un langage imagé, dans une langue à sonorités musicales dont la Provence a le secret, le fin diseur, le spirituel évocateur d'idées qu'est le docteur Reboul, au cours d'une causerie applaudie à tout rompre, nous décerna le titre de « Société des ancêtres ».

.....  
Enfin, MM. Reboul et Cuvéllier [sic] ont dit des monologues qui ont mis fin à la soirée.

---

LA CÔTE D'AZUR  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1905)

Discours de M. Blanc, président

.....  
Dans son exubérance, la bande joyeuse qui la compose remplit bientôt le Tonkin du bruit de ses exploits, à tel point que les vieux Tonkinois n'ont pas voulu en arrière et ont fondé à leur tour la Société amicale des vieux Tonkinois.

.....  
En attendant que tous ces groupes se constituent, le moment paraît être propice pour jeter les bases de la fédération future que j'estime qu'il appartient au président des Anciens Tonkinois, groupe de beaucoup le plus important, de convoquer à bref délai ces sociétés mutualistes provinciales pour discuter les intérêts matériels et moraux du groupement fédéraliste.

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*l'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1905)

Les anciens Tonkinois. — La réunion de la société des anciens Tonkinois a eu lieu, comme cela avait été annoncé, dimanche 29. Peu de membres y assistaient, sous la présidence de M. E. Schneider aîné.

Au début de la séance, M. Jollivet fait ressortir que le bureau n'a pas donné les résultats que l'on espérait, que par suite de la démission de M. Van Raveschot, secrétaire général, de M. Boyé, trésorier, il se réduit à l'heure présente à M. E. Schneider. Il invite ce dernier à se retirer, le peu d'empressement des sociétaires à se rendre à cette assemblée générale démontrant suffisamment leurs sentiments à l'égard du président et du secrétaire général.

M. E. Schneider déclare aussitôt qu'il donne sa démission.

Il est décidé qu'une assemblée générale nouvelle sera convoquée afin de choisir le nouveau bureau.

---

LES OBSÈQUES DE M. JOLLIVET  
(*l'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1905)

Discours de M. Schneider aîné

Il y a quelques jours seulement, la Société amicale des anciens Tonkinois accompagnait ici notre camarade Dénoc ; nous étions alors à la veille de l'assemblée

générale semestrielle à laquelle assistait Jollivet avec, disons-le en passant, un trop petit nombre de sociétaires.

Qui aurait pu se douter, en l'entendant émettre son opinion, ses idées, en désaccord, sans doute, avec la majorité présente à cette assemblée, composée seulement de six personnes, mais qu'il défendait avec opiniâtreté et dont il assumait l'entièvre responsabilité ; qui aurait pu se douter, dis-je, que moins de huit jours après, nous serions réunis autour de ce cercueil ?

Rien d'apparent ne pouvait le faire supposer.

Et cependant, cela est un fait accompli !

Pourquoi ne déduirions-nous pas de cet incident voulu par l'inexorable destin, l'obligation d'unir, de diriger nos pensées, nos actions, vers le but proposé par les fondateurs de notre jeune Société des anciens Tonkinois ?

Je vous y convie encore une fois devant cette tombe :

Prenons la résolution d'être, en toutes circonstances, toujours un pour tous, tous pour un.

Arrivés les premiers en ce pays, dont nous avons fait notre seconde patrie, remplissons notre devoir afin que ceux venant après nous, en serrant à leur tour les rangs pour combler les vides causés par les disparus, puissent dire, sans aucune arrière-pensée : « L'œuvre de mutualité, de solidarité créée par nos devanciers a porté ses fruits. »

C'est le vœu que je formule au moment même où, par la négligence de beaucoup, notre Société subit une crise que vos efforts conjureront, le comité démissionnaire en veut garder l'espérance.

Et c'est en votre nom, chers camarades, que je dis adieu à Jollivet, membre fondateur de la Société amicale des anciens Tonkinois.

---

Les anciens Tonkinois  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 650)

Section d'Hanoï

MM. J. BLANC, président ;  
F. MARON, vice-président ;  
MÉTAILLER, secrétaire ;  
LEBOUGNEC, trésorier ;  
MATHIOT, trésorier-adjoint.

Section d'Haïphong

MM. BOUCHET, président ;  
MARTY, vice-président.

---

(L'*Avenir du Tonkin*, 5 sept. 1912)

M<sup>e</sup> Léon Mézières, pdt de l'Ass. amicale des anc. Tonkinois. Remplacé par Clément à l'occasion obsèques Maliverney, adm.-gérant de l'A.T.

---

Hanoï  
LES ANCIENS TONKINOIS  
(L'*Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1913)

Hier dimanche 26 janvier, à 10 h 1/2 du matin, dans les salons de Hanoï-Hôtel, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Société amicale des anciens Tonkinois, sous la présidence de MM. Schneider aîné, président honoraire ; Mézières, président de la section de Hanoï ; et Brousmiche, président de la section de Haiphong.

Après un hommage rendu à la mémoire des disparus de l'année, MM. Blanc, Max Clément [Briqueteries et tuileries du Tonkin], Maliverney et Amilhat, la société constate avec tristesse les vides formés dans ses rangs en même temps qu'elle souhaite à tous ses membres de se retrouver ici l'an prochain.

M. Mézières fait un exposé de la situation et rappelle le but de l'association, être utile à ses sociétaires, autant par l'appui moral que par l'appui pécuniaire, si la dureté des temps venait à rendre ce dernier nécessaire.

Le quorum n'étant pas atteint pour la validité des délibérations, on décide que ces dernières seront prises, sauf ratification par écrit des membres empêché, à qui il en sera donné connaissance par lettre.

Les comptes approuvés, M. Petit, devant rentrer en France, demande à être remplacé dans ses fonctions de [secrétaire, remplacé par Parez, de la Compagnie du Yunnan]...

M. Henri Sestier, résident supérieur honoraire, est élu vice-président en remplacement de M. Max Clément, à la mémoire duquel on vient de donner quelques instants auparavant un souvenir ému.

La réunion se continue par un déjeuner dont le menu fait le plus grand honneur à M. Rolquin, et auquel les sociétaires font également honneur ; après quoi, on se sépare, sur le coup de 2 h. pour se donner rendez-vous, dans quelques semaines, à Haiphong.

Nous rappelons les conditions exigées pour faire partie de la Société : être établi depuis douze ans au moins en Indochine, et avoir effectué, en Annam-Tonkin, un séjour minimum de 10 années.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1913)

Sestier, résident supérieur honoraire, président de la Société des anciens Tonkinois.

---

#### LES ANCIENS TONKINOIS (*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1913)

Le banquet des anciens Tonkinois marquera une date. L'acte de M. Sarraut, venant s'asseoir familièrement au milieu des anciens, aura croyons nous, une portée considérable : fatigués de se sentir en butte aux malveillances des coloniaux en chambre, les amis de l'Indochine, les français du Tonkin ont senti le besoin d'avoir en France un défenseur, et un défenseur qualifié, pouvant dire : J'ai vu, j'ai entendu. M. Sarraut a crûnement accepté la cause qu'on lui offrait et la valeur intrinsèque de la défense qu'il présentera, le cas échéant, ne saurait être amoindrie, bien au contraire, du fait qu'il est devenu, comme nous tous, un ami, j'allais dire un patriote de l'Indochine française.

Lorsque, entre un gouverneur et la partie indépendante d'une colonie se sont échangées des paroles émues et des approbations chaleureuses, comme celles dont retentit la salle de Hanoï-Hôtel, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les uns et les autres sont bien près de pouvoir collaborer dans la quiétude d'une affection confiante, répondant à une sollicitude sans cesse eu éveil.

Mercredi, dans les salons d'Hanoï Hôtel, à dix heures 1/2, l'assemblée générale des anciens Tonkinois ouvrait sa séance, sous la présidence de M. H. Sestier, résident supérieur honoraire en retraite, administrateur de l'« Avenir du Tonkin\* », vice-président de la section de Hanoï, en l'absence de M. Mézières, président, actuellement en France. À sa droite, M. le commandant Bouchet, vice-président de la section de Haïphong en l'absence de M. Brousmiche, président, M. le trésorier adjoint Faucilliers et M. le secrétaire Vieux, tous deux de la Cie du Yunnan\*, assistaient M. Sestier ainsi que M. Carlos, membre du comité, remplaçant numériquement M. Mezières.

L'assistance fort nombreuse — puisque, on le verra tout à l'heure, le nombre des convives a dépassé 70 — prend place dans la grande salle du fond, derrière la table du Banquet. L'ordre du jour est celui annoncé par les lettres de convocation des comités.

M. Sestier prend la parole en ces termes.

« Chers Camarades,

C'est à l'absence des présidents de nos deux sections que je dois l'honneur de présider l'assemblée de notre Amicale des Anciens. Vous me permettrez donc tout d'abord d'envoyer en votre nom, notre affectueux salut à M. Mézières, président de la section de Hanoï, et à M. Brousmiche, président de la section de Haïphong. Vous n'avez pas oublié les inquiétudes que nous donna, il y a quelques mois, la santé de M. Brousmiche, et ce fut avec une grande joie que nous reçumes, le commandant Bouchet et moi, des lettres datées de Colombo et de France, nous racontant longuement la sollicitude avec laquelle notre président fut soigné sur la terre anglaise. Le salut que nous lui enverrons au nom tous lui sera une nouvelle preuve de l'affectueuse sympathie que sut inspirer à tous cet ancien Tonkinois de la toute première heure.

Après les absents, il nous faut, hélas, donner aussi un souvenir aux disparus. Blanc qui, si longtemps présida avec sa bonté souriante ; Max Clément, le camarade toujours prêt à se prodiguer à tous ; Guichat, dont la conduite au lieu du grand repos, fut une preuve éloquente de la solidarité qui nous unit, sans distinction de grade et de situation. Schneider, enfin notre président d'honneur, si récemment encore enlevé à notre affection. À tous nos disparus, nous envoyons ce souvenir ému, preuve de leur survie dans nos cœurs.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, messieurs et chers camarades, les circonstances qui sont venues, successivement, retarder, puis avancer, la date de cette réunion, qui aurait dû avoir lieu normalement en juillet, et finit par se confondre, comme date, avec l'assemblée d'hiver ; ces retards vont nous amener de ce fait à renvoyer au mois de mars l'assemblée qui est prévue dans les statuts, pour la première quinzaine de janvier.

Les inondations tout d'abord, puis le départ de Sarraut pour Saïgon, les fêtes du Conseil supérieur et, enfin, son embarquement à Hongkong sur le courrier du 16 décembre nous ont amené à vous réunir un jour de semaine, pour la plus grande incommodité de tous, mais, vous le savez, les circonstances modifient les meilleurs projets et il ne nous a point été possible de décider qu'il en fût autrement. M. le Gouverneur Général revenant le 9 et partant le 13, il était impossible de choisir un dimanche comme tous l'auraient désiré.

À vous tous, chers camarades, venus de Haïphong et de tous les coins les plus reculés du Tonkin, permettez-moi de dire merci, pour l'entrain avec lequel vous avez répondu à l'appel de vos comités, pour le dévouement avec lequel vous vous êtes rendus à cette assemblée, dont la clôture normale, notre banquet traditionnel, doit nous donner l'occasion de manifester notre vitalité aux yeux des pouvoirs publics.

Il y a quelques années, l'Amicale des anciens Tonkinois acclamait présidents d'honneur les grands chefs du Tonkin parce que, civils et militaires, du Gouverneur général au Résident supérieur, en passant par le commandant supérieur des troupes, tous avaient droit au titre d'anciens Tonkinois.

Aujourd'hui, la situation est différente, mais c'est toujours en vue du développement de notre Amicale, que nous avons le plaisir de voir au milieu de nous, M. Destenay, résident supérieur, qui a bien voulu être des nôtres, et que nous aurons tout à l'heure celui de recevoir M. le gouverneur général Sarraut, qui a manifesté le désir de nous connaître, afin de nous accorder un appui plus efficace.

Il y a quelques années, un de nos camarades, dans une lettre insérée au procès verbal de l'assemblée, définissait ainsi notre amicale : « Une société ayant pour but de réunir périodiquement les anciens du Tonkin, en vue de resserrer et créer les liens d'amitié ou de camaraderie qui peuvent exister entre eux, et aussi d'en créer de nouveaux. »

Quelle façon plus éloquente de nous serrer les coudes, comment pourrions-nous mieux resserrer et créer les liens d'amitié et de camaraderie qui nous unissent, si ce n'est en multipliant les moyens que doit avoir la société de donner à ceux de ses membres qui viendraient à en avoir besoin, l'appui moral de son influence ?

M. Sestier donne la liste des membres qui se sont excusés, et qui, en raison du raison du jour de semaine imposé à la réunion par les circonstances, ont eu le regret de ne pouvoir se rendre aux convocations :

M. Dupont, consul d'Hokéou, membre du conseil du Commerce extérieur de la France ;

M. Marty, armateur ;  
M. Marotte, payeur à Thaï-Nguyén ;  
M. Lallemant, des T.P. Hanoï ;  
M. Delevau, négociant à Sontay ;  
M. Rérat, de Nam-dinh ;  
M. Berjoan, ingénieur à Ha-dong.  
M. Dauzas, de l'Intendance ;  
M<sup>me</sup> Teyssier, Haïphong ;  
M. et M<sup>me</sup> Quenelle.

M. Delorme, en déplacement au Thanh-Hoa, et nombre d'autres retenus par leurs affaires.

2° — Exécution des dispositions adoptées par l'assemblée générale d'Haïphong du 16 mars 1913, modification des statuts, impression des statuts modifiés, approuvés par lettre n° 2337, du 21 mars 1913 de M. le président supérieur au Tonkin.

La brusque maladie de notre président d'Haïphong M. Brousmeche survenue presque immédiatement après notre réunion tenue à l'Hôtel du Commerce d'Haïphong le 16 mars 1913, me met, Messieurs, dans l'impossibilité de pouvoir vous lire ici le texte des délibérations de l'assemblée générale, qui vota la modification de nos statuts. Le procès-verbal fait défaut et le brusque départ de M. Brousmeche n'a pas permis son établissement.

Pour obvier à cette lacune, je vous demanderai la permission de vous lire : 1° La lettre adressée collectivement à M. le résident supérieur au Tonkin, le 17 mars 1913, par nos deux présidents : MM. Mézières et Brousmeche. 2° — La lettre d'approbation de M. le résident supérieur au Tonkin en date du 21 mars 1913.

Suit la lecture de cette correspondance.

Voici le texte de l'article premier modifié. Sont susceptibles d'être admis comme membres, les Français ou naturalisés français, âgés de 35 ans au moins, arrivés depuis 12 ans en Indochine et justifiant de dix années de séjour effectif en Annam-Tonkin.

3° — Nomination d'un trésorier, en remplacement de M. i, démissionnaire, d'un secrétaire en remplacement de M. Perez, et d'un membre suppléant, en remplacement numérique de M. Mézières, président en congé.

La discussion s'engage sur les désignations, et l'assemblée conclut à l'unanimité à la nomination de M. Faucillers comme trésorier, et de M. Crotta, comptable de l'Imprimerie d'Extrême Orient, comme trésorier adjoint ; M. Carlos est confirmé dans ses fonctions de membre suppléant du comité, en l'absence de M. Mézières et M. Vieux, de la Cie du Yunnan, dans celle de secrétaire, qu'il occupe depuis la démission de M. Hartz.

M. Sestier profite de la circonstance pour demander à l'assemblée de voter des remerciements chaleureux à tous ces messieurs, pour le concours éclairé et dévoué qu'ils ont prêté à l'association.

Il continue en ces termes :

« En exprimant à M. Bouchet, président de la section d'Haïphong, à notre vénéré camarade M. Vlaveanos toute notre gratitude pour les déplacements que leur a occasionné la démarché auprès du gouverneur général et le choix forcé que nous avons fait d'un jour comme aujourd'hui pour la réunion de l'assemblée, je tiens à remercier chaleureusement tous les camarades d'Haïphong qui ont bien voulu consentir à sacrifier leurs intérêts personnels au désir que nous leur avions manifesté, de les voir se réunir à nous aujourd'hui. Je n'oublierai pas non plus notre dévoué trésorier secrétaire de Haïphong, M. Chodzko, à qui nous devons l'intérêt nouveau que les camarades d'Haïphong ont pris au développement de notre amicale.

Si j'oublie quelqu'un, messieurs, qu'il me pardonne, l'intention y est et de mon oubli, il ne faut accuser que le grand nombre de ceux qui ont fait preuve de dévouement envers l'Amicale

À ce moment, M. Hillairet, de sa voix chaude et vibrante, propose de procéder à la désignation d'un président d'honneur, en remplacement du regretté M. E. Schneider enlevé depuis-peu à l'affection de tous. À peine a-t-il prononcé le nom de Georges Vlaveanos que l'assemblée le choisit par acclamations comme président d'honneur de l'association. La verdeur de ses 82 ans jointe à ses 42 ans de Tonkin et à l'auréole de compagnon de Jean Dupuis, le plus ancien des Tonkinois, désignait tout naturellement l'ancien chef des Pavillons jaunes à la marque de confiance et de respectueuse déférence dont tous sont heureux de pouvoir l'honorer ; le capitaine Georges remercie en termes émus et chacun vient lui serrer la main.

On aborde enfin la quatrième question.

4° — Souscription au monument projeté à la mémoire de Jean Dupuis, l'explorateur du fleuve Rouge.

Dans sa séance du mois de juillet 1913, le comité d'Hanoï s'est occupé de la participation éventuelle de l'amicale à la souscription en faveur d'un monument à élever à Hanoï à la mémoire de Jean Dupuis. Le comité a été également saisi, dans la séance du 21 novembre 1913, d'une demande de M. Jean Roux, président du comité du Souvenir français, tendant à obtenir de l'Amicale sa participation pécuniaire à l'érection du monument élevé à la mémoire de Balny d'Avricourt, un des premiers officiers français tombé sur cette terre tonkinoise. Le comité a pensé qu'il valait mieux laisser à l'assemblée le soin d'accomplir le geste qui lui était demandé, et vient aujourd'hui solliciter sa décision à ce sujet.

Ces deux questions importantes ont été réservées à l'assemblée pour en délibérer, tant sur la souscription en elle-même, que sur le *quantum* de la participation de l'Amicale.

Pour couper court à une légère controverse sur le *quantum* de la souscription, car son principe n'est même pas discuté, le camarade Hillairet, dans une de ces motions généreuses dont il a le secret, demande à l'assemblée de ne pas séparer dans sa pensée

les deux hommes, les deux Français qu'on lui demande d'honorer : tous deux ont servi la France et le Tonkin, tous deux sont par excellence les plus anciens des Tonkinois : l'association des anciens se doit à elle-même de les traiter sur le même pied de générosité ; la souscription sera de 100 \$ pour chaque monument. Et l'assemblée vote par acclamation la proposition du camarade Hillairet.

#### 6° — Adhésion des membres nouveaux.

Suit la liste des membres proposés à l'admission de la société. L'assemblée, heureuse de voir grossir les rangs de l'amicale, admet sans discussion les propositions qui lui sont présentées et, à la faveur de l'enthousiasme qui commence à gagner les assistants, on se montre un peu large dans le décompte de certaines anciennetés ; l'esprit des nouveaux statuts n'étant point méconnu, l'assemblée estime qu'on peut se montrer un peu plus coulant dans l'application de la lettre.

#### Suit la liste des admis :

MM. Baivy<sup>1</sup>, Charron, Crotta, Destenay, Ducamp, A. Person, Sandreschi, Saumont, Valadler, Zenner, Crésut, Wilkin, Ceccoto, Ramaroni, Marotte (réinscriptions), Falconnet, M<sup>e</sup> Franck, M<sup>e</sup> Mathiot, Gaudet, Vieux, Dronet, Rochat L[ouis], Allemand, Chirol, Gaume, Floch, Griffe, Schumacker, Albert, Lesot, Guillot, Peyroux, Blancsubé, Carlos, Prosper, Borel réinscription, Babaud Dulac, Borel, planteur, Barry, Dauphin, Tournés, Babaud, Lachal.

Une dernière question reste à examiner.

Projet concernant la demande aux pouvoirs publics de réserver chaque année un ou deux passages aller et retour de 2<sup>e</sup> classe aux membres que la société désignerait à leur bienveillante attention.

Le projet est accueilli avec la plus grande faveur, l'assemblée aura, tout à l'heure, la satisfaction d'entendre M. Sarraut aller, sur cette question, au devant de ses désirs, en marquant sa surprise de ne voir figurer l'amicale des anciens Tonkinois pour aucune subvention : il se dira prêt à en accorder une, aussitôt qu'il sera saisi : et, lorsque le président lui signalera, après un vibrant discours, le désir qu'ont les camarades de voir accorder à la société les passages en question, ce sera lui-même qui indiquera le procédé de la subvention avec affectation déterminée, qui doit permettre à l'Amicale de laisser accumuler les passages non utilisés pendant une ou deux années, pour pouvoir en disposer d'un seul coup l'année où les besoins qui lui seront signalés dépasseront la dotation annuelle.

L'heure s'avance, le Gouverneur général ne va point tarder à paraître, en conséquence. La séance est levée, les groupes se forment suivant les sympathies de chacun, on se retrouve, on se reconnaît, on cherche à se placer suivant ses goûts, et on finit par se grouper dans l'arrière salle, pour se préparer à recevoir l'hôte de marque, qui a bien voulu venir, sans cérémonie et sans apparat, présider les agapes fraternelles qui sont de tradition à l'issue de chaque assemblée.

M. Sarraut arrive, escorté du fidèle et sympathique lieutenant Renaud ; Il est reçu, à l'entrée des salons par M. Sestier, président, auquel se joignent ses aînés le Cdt Bouchet, président d'Haïphong ; Laumônier, l'inspirateur de la société des anciens Tonkinois, Carlos, et, au premier rang, le nouveau président d'honneur Georges Vlaveanos.

M. Sarraut est introduit dans le salon où est réunie l'assemblée. M. Sestier lui souhaite la bienvenue, en ces termes, au nom des anciens Tonkinois :

---

<sup>1</sup> Omer Baivy (1878-1944) : violoniste, professeur de musique, marchand d'instruments, [planteur de café](#), propriétaire d'Au Ménestrel à Hanoï.

Monsieur le gouverneur général,

Nouveau venu dans les rangs de l'Amicale des anciens Tonkinois, il appartenait à une bouche plus autorisée que la mienne de vous souhaiter respectueusement la bienvenue parmi nous. J'apprécie d'autant plus l'honneur qui m'échoit, de par la confiance des camarades, de prendre ici la parole en leur nom.

Nos sympathiques et dévoués présidents absents, MM. Brousmiche et Mézières actuellement en France, notre président d'honneur, M. Georges Vlaveanos, ancien compagnon de Jean Dupuis, ancien compagnon de Jean Dupuis, ancien commandant des Pavillons jaunes, tous les camarades ici présents avec lui, tous ceux aussi qui, à regret, ont dû renoncer au plaisir de se réunir avec nous autour de cette table que vous nous ferez, dans quelques instants, l'honneur de présider, tous, nous vous remercions sincèrement d'avoir bien voulu accepter, notre invitation, vous asseoir au milieu de nous, apprendre à nous connaître apprécier les sentiments de haute solidarité qui nous animent, et dont nous devons l'éclosion généreuse aux fondateurs qui, les premiers, concurent l'idée de notre Amicale ; ne pouvant les citer tous, qu'il me soit permis d'évoquer les noms des principaux, Laumônier, Levasseur, Carlos, commandant Bouchet, Brousmiche et nos regrettés disparus, Blanc et Schneider, dont le souvenir aimé planera toujours sur nos assemblées.

Je ne reviendrai pas sur le but que poursuit notre amicale. Nous vous l'avons exposé, il y a quelques mois, lorsque vous nous avez fait la faveur de recevoir nos délégués, dans votre cabinet.

Comme son nom l'indique, l'Amicale des anciens Tonkinois est une famille, où viennent se confondre indistinctement les situations les plus modestes : il suffit, pour en faire partie, de pouvoir exciper d'un nombre d'années de séjour au Tonkin, qui soit comme une sorte de quartier de noblesse tonkinoise. Une fois admis, le camarade contracte le devoir de contribuer, dans la limite de ses moyens, à l'appui matériel et moral que l'Amicale doit à chacun de ses membres, comme aussi il acquiert, dans la mesure de ses besoins, le droit à cet appui moral et matériel.

L'appui matériel immédiat, je vous l'ai dit, grâce à la situation prospère de ses finances, notre Amicale est en mesure de l'accorder, d'autant mieux que le fonctionnement régulier de son appui moral met bien rarement nos camarades dans la nécessité de le solliciter.

Mais l'appui moral, de beaucoup le plus précieux, ne saurait s'exercer utilement, que si la Société s'est préoccupée de s'assurer le concours de toutes les influences, auprès desquelles il lui est raisonnablement permis d'avoir accès.

Or, quelle influence plus précieuse pour elle que celle au gouverneur, de celui qui détient, non point comme quelques-uns le croient naïvement, le pouvoir arbitraire de dispenser de toutes ses faveurs — mais bien le pouvoir de cordonner tous les efforts, et de leur donner cette efficacité féconde, sans laquelle ils ne sauraient dépasser les limites d'un plaidoyer platonique.

Dorénavant, Monsieur le gouverneur général, lorsque vos délégués se présenteront devant vous pour plaider la cause de l'un d'entre nous, peut-être même celle d'un de nos enfants, prématurément privé de l'appui paternel, nous en sommes certains, vous vous souviendrez que ces délégués ne sont point des quémandeurs, s'efforçant de faire aboutir une intrigue plus ou moins intéressante, mais bien les porte-paroles des vieux Tonkinois, de ceux qui ont donné à cette terre française d'Asie les belles années de leur jeunesse. Si les uns ont réussi et sont, de ce fait, la gloire de l'Indochine, il en est d'autres aussi, il faut bien le reconnaître, qui sont d'autant plus dignes de votre appui, que leurs efforts n'ont point encore été couronnés de succès : bien loin de se décourager, dans leur défaite relative et temporaire, ils témoignent, du moins, de leur inlassable courage, de leur inépuisable ardeur à travailler à la prospérité du pays : heureux, par leur persévérance, de déjouer les secrets espoirs de ceux qui escroquent leur disparition possible, et ambitionnent d'établir ici leur influence étrangère, sans avoir

à assumer les charges écrasantes de la domination, ces hommes admirables se contentent de répéter, avec je ne me souviens plus quel cœur généreux : « C'est bon, de travailler à ce que l'on aime, c'est bon d'accomplir sa tâche, comme on savoure une joie. »

Eh bien ! C'est pour ceux-là, Monsieur le gouverneur général, que notre amicale re doit pas hésiter à venir vous demander votre appui. Et c'est parce que, en acceptant de venir passer quelques instants au milieu de nous, vous aurez donné à nos délégués comme un droit d'être entendus, que nous serons [de boire en votre honneur] et de porter avec votre santé, celle de ceux qui vous sont chers, de ceux à qui vous songerez, j'en suis certain, lorsque nous irons plaider auprès de vous le cause des camarades, des fils et filles de camarades, en faveur de qui nous aurons épuisé toutes les ressources matérielles et morales dont nous disposons.

Et maintenant, Monsieur le gouverneur général, avant de vous convier à prendre place à cette table, permettez à mon collègue, M. le commandant Bouchet, président de la section de Haïphong, et à moi même, de vous présenter individuellement les camarades ici présents. »

Pendant les présentations, le gouverneur général, qui se souvient de tous avec une fidélité de mémoire qui surprend agréablement, accueille chacun d'un mot aimable.

On se rend ensuite dans la salle du banquet, très coquettement arrangée, : le menu fait [le] plus grand honneur au propriétaire de Hanoï-Hôtel, le camarade Rolquin, dont les salons, depuis la fondation, ont toujours abrité les réunions de l'Amicale des anciens Tonkinois ; les convives, malgré l'âge du plus grand nombre, paraissent pleins de santé et se disposent à fêter comme il convient le menu ci après.

Banquet des anciens Tonkinois présidé par M. le gouverneur général Albert Sarraut.

MENU

Hors d'œuvre variés  
Aspic de foie gras sibérienne  
Vieilles de roche sauce verts  
Noisette de filet à la Richelieu  
Petits puis à la Montmorency  
Asperges en branches  
Dindonneau truffé  
Salade de saison  
Glace pralinée  
Gâteaux assortis  
Petits fours  
Dessert  
VINS  
Graves — Mâcon  
Moët et Chandon frappé

Voici les noms des convives.

À droite de M. le gouverneur général  
MM. Bouchet, vice-président (section Haïphong)  
Labeye  
Loisy  
Guyon de Chemilly  
Gracias  
Babou  
Dubuts  
Ramaroni

À gauche de M. le gouverneur général  
MM. Laumônier,  
Carlos,  
Révérony,  
Charon,  
Lambert,  
Darribes,  
Gassier,  
Bénard,  
Sandreschi,

À droite du président d'honneur  
MM. George Vlaveanos, qui fait face au gouverneur général,  
Destenay, résident supérieur,  
Courret  
Conrandy  
Blanc A.  
Guillot,  
Guillaume  
Lacroix

À gauche du président d'honneur

MM. Sestier, vice-président de la Section de Hanoï  
Destenay, résident supérieur  
Borel, planteur,  
Hillairet,  
Tourrès,  
Petit,  
Rols.

Table présidée par M. Vieux, secrétaire  
MM. Leclerc, Biettron, Fadat, Métailler<sup>2</sup>, Dauphin, Borelli, Du Parquet, Lachal,  
Babaud, Dulac, Potestat, Lesot, Albert, Delorges, Cadillac.

Table présidée par M. Faucillers, trésorier.  
MM. Renaud, officier d'ordonnance de M. le gouverneur général, Griffe, Kalischer,  
Lecomte, Bettegfeld, Gaume, Blancsubé, Chirol, Drouhet, Valadier, Weil, Gandet.

Table du centre en face du gouverneur  
MM. Rolquin, Rochat, Perez, Allemand, Grémeaux.  
M. Sarraut paraît assez fatigué des suites de ses nombreux et récents déplacements,  
mais sa verve infatigable reprend le dessus, au dessert.  
M. Sestier lui adresse le toast suivant :

---

<sup>2</sup> Pierre-Scipion-Désiré Métailler (Sigoyer, Hautes-Alpes, 18 août 1872-Gap, 31 octobre 1940) : fils d'un cordonnier et d'une repasseuse. Marié à Jarjayes, Hautes-Alpes, le 27 septembre 1899, avec Marie, Mathilde Brenier (Tallard, Hautes-Alpes, vers 1879-Hanoï, 6 février 1905), institutrice. Dont Marie-Rose (1902). Commis rédacteur de la mairie, régisseur du mont-de-piété. Animateur du Gratin Dauphinois et des Anciens Tonkinois. Chevalier du Dragon d'Annam (1912). Il quitte définitivement la colonie en 1926 après trente ans de services à la mairie de Hanoï.

« Dans quelques jours, Monsieur le gouverneur général, vous aurez la joie de revoir le ciel de la mère-pairie ; après deux années si bien remplies, vous avez appris à connaître l'Indochine, vous avez appris à l'aimer, et les accents de votre éloquente parole nous ont trop souvent prouvé l'ardeur passionnée avec laquelle vous avez étudié ses ressources et ses besoins, pour que nous ne soyons pas assurés d'avoir trouvé en vous l'avocat écoute et discret de sa grandeur et de sa prospérité future. C'est donc avec une foi pleine et entière dans son succès que nous remettons entre vos mains la noble mission de faire connaître en France notre patrie d'adoption, de la défendre contre ceux qui la connaissent mal, et de stimuler enfin la confiance des initiatives, des énergies et des capitaux, lorsque, par votre éloquent plaidoyer, vous les aurez mieux disposés à consacrer à l'Indochine leur force féconde.

Monsieur le gouverneur général,

Nos vœux vous accompagneront en France dans l'espoir escompté d'un retour prochain destiné à continuer et à grandir, s'il est possible, l'œuvre de la France Républicaine sur la terre d'Asie.

Interprète, j'en suis certain, de tous les camarades de l'Amicale des Anciens Tonkinois, après avoir envoyé un salut respectueux et lointain au chef de l'État, je lève mon verre en votre honneur, et vous demande, pour nous tous, la permission de porter votre santé, la santé de madame Sarraut et celle de vos chers enfants. »

Le gouverneur général répond par une vibrant improvisation au cours de laquelle il est fréquemment interrompu par les applaudissements, qui jaillissent d'eux-mêmes, il parle avec son cœur : l'élegance et la vigueur de sa parole sont découpées par la conviction sincère : il se sent dans un milieu sympathique, son émotion est visible, et l'on peut dire qu'au moment où il termine, il a conquis tous les assistants.

#### Discours de M. Sarraut

Le gouverneur général, répondant à M. Sestier, a déclaré que l'empressement avec lequel il a accepté l'invitation qui lui était faite eût été amplement justifié par la seule pensée de recevoir, surtout à la veille de son départ, le témoignage de confiance des anciens du Tonkin, des doyens de la colonisation, de ceux qui, depuis tant d'années et au milieu de tant d'épreuves, ont travaillé à affirmer l'influence française dans ce pays. Mais un sentiment plus impersonnel et plus haut a dicté l'acceptation de M. Sarraut, sentiment que l'on retrouve dans toute son action gouvernementale et qui est le désir de faire sans cesse plus étroits entre le chef de la colonie et tous les Français, ou tous les groupes qu'ils ont organisés, les contacts et la collaboration.

Bien que l'Association des anciens Tonkinois se tienne à l'écart de la vie administrative, elle n'en collabore pas moins directement avec elle, ne fut-ce que par son œuvre de mutualité, par laquelle elle allège la tâche et la charge de l'administration en prenant une partie du devoir social qui lui incombe.

Mais c'est une autre collaboration et plus large que le gouverneur général veut demander aux anciens Tonkinois. Il la leur demande dans le domaine de son action morale. L'œuvre gouvernementale, en effet, n'est pas seulement financière et politique ; elle doit s'attacher à la sauvegarde des hauts sentiments qui forment la puissance même de l'influence française : « Vous pouvez, vous, les anciens du Tonkin, nous aider beaucoup dans l'œuvre de force morale et d'unité qui est le but du gouvernement. Vous le pouvez, en demeurant les gardiens de la tradition, les archivistes du Livre d'or de l'énergie française, que des uns aux autres, d'une génération à l'autre, vous pouvez passer de main en main comme on passe le flambeau ou le drapeau ; vous devez être les gardiens de ce beau patrimoine de l'effort et du souvenir français en ce pays ; à côté du pouvoir des hommes qui passent, vous êtes la tradition vivante qui reste et qui est faite à la fois d'une fière affirmation de l'œuvre d'hier et de la continuité de l'œuvre de demain ». La nécessité d'affirmer et de défendre hautement cette

tradition de l'effort civilisateur français en Indochine n'a jamais été plus grande qu'en ce moment. Il est devenu fatigant de constater à quel point, au dehors, on méconnaît l'œuvre qui se poursuit en Indochine ; on ne rend pas pleinement justice au labeur français, soit administratif, soit individuel [...] et ce que sous leur impulsion et leur initiative, peuvent faire dans cet Extrême-Orient les populations protégées. Mieux encore, l'Indochine semble avoir le triste privilège de voir sans cesse dénigrer ses résultats, et dénaturer l'effet de sa vie quotidienne.

Le gouverneur général prend un exemple qui est d'hier : les inondations dévastatrices du Tonkin\*. Pour lutter contre la violence inouïe de ce fléau, il y a eu de toutes parts le plus admirable déploiement de courage et d'énergie. Administrateurs, colons, militaires, autorités et populations indigènes ont rivalisé de vaillance, de dévouement, de générosité pour réparer les désastres du sinistre et relever les ruines qu'il avait faites. Tandis que l'autorité supérieure prodiguait les secours, ravitaillait les habitants, fournissait les semences d'une nouvelle récolte, ouvrait les chantiers de travail, les administrateurs, campés sur les digues, travaillaient jour et nuit à organiser la résistance contre le fléau, avec une conscience et une ardeur qui dépassaient les limites du surmenage, les limites des forces humaines, témoin le geste si douloureusement impulsif du malheureux Perret dont le gouverneur général tient en passant à saluer la mémoire avec un respect attristé. À côté des chefs français, les mandarins et notables indigènes se prodiguaient, et la multitude laborieuse des « nhaqués » accourus au premier appel s'empressait ardemment sans souci de la fatigue, des intempéries et du danger, à travailler avec une discipline admirable à la reconstruction des digues. On n'a jamais vu une plus grande dépense de courage et d'énergie, un élan, une collaboration, un effort aussi prodigieux. Et cela seul suffirait à montrer les puissantes ressources de toutes sortes dont le Tonkin dispose pour faire face à tous les événements sans craintes pour son avenir. Eh bien, dit le gouverneur général, tout cela a passé inaperçu, ou à peu près, pour ceux qui, dans la Métropole, prétendent monopoliser l'information coloniale. Au lieu de constater avec fierté et confiance ces faits significatifs, ceux qui font profession de nous envoyer de Paris leurs oracles où leurs conseils, n'ont su que parler de la misère ou de la ruine du Tonkin, ou critiquer nos auxiliaires indigènes avec tant d'injustice et d'odieuse mauvaise foi qu'ils ont soulevé ici même dans vos rangs une protestation violemment indignée.

De même, quelque temps auparavant, ajoutant une légende mensongère à tant d'autres, on avait osé parler de l'affolement des Français d'Hanoï au lendemain des événements d'avril. Quelque philosophie que soit celle du gouverneur général en présence de cette habitude de travestir la vérité, il ne peut, cette fois, s'empêcher de se dresser avec indignation contre une allégation aussi audacieusement mensongère. Il n'est pas permis de méconnaître à ce point l'admirable courage, la tranquillité sereine et stoïque dont tous les Français du Tonkin ont fait preuve en présence de l'attentat anarchiste. Rien ne fut, au contraire, plus émouvant, et plus impressionnant pour les populations indigènes, que la fierté calme et simple de tous les Français aussitôt groupés autour du drapeau. Leur calme était tel, leur Intrépidité si paisible que l'œuvre d'instruction de la justice a pu, pendant cinq mois, se poursuivre avec tout le soin et tout le scrupule nécessaire, sans que jamais une rumeur du dehors soit venue troubler le silence de la salle où les juges délibéraient. Mais si, du moins, il est des coloniaux de la métropole qui refusent un juste hommage aux Français du Tonkin, le Parlement français a marqué sa confiance en repoussant toute discussion tant que l'autorité supérieure gardait le devoir de maintenir et d'assurer l'ordre.

Cet ordre, à peine un moment troublé, règne désormais partout. On n'a jamais eu au Tonkin un sentiment de sécurité et de paix plus fort qu'en ce moment. Les populations indigènes font confiance à l'autorité française. Quelques ignorantes que certains les supposent, comment n'apercevraient-elles pas toutes les conditions particulièrement favorables dans lesquelles se présente la situation générale du Tonkin ;

cette situation est brillante au point de vue financier ; elle est favorable au point de vue économique, car la récolte de demain compensera largement le préjudice de l'inondation d'hier, et d'autre part, le développement industriel croissant du Tonkin crée chaque jour des richesses nouvelles. Et c'est à cause de cela que les populations indigènes ont procédé dans le plus grand calme et l'ordre le plus parfait aux élections pour la Chambre consultative indigène dont les membres ont tenu, par deux fois, au cours de leur session, à faire les affirmations les plus fermes elles plus ardentes de loyalisme.

Ce que l'on peut dire du Tonkin, on peut le dire, d'une façon générale, de l'Indochine tout entière, dont la situation au triple point de vue politique, économique et financier, est éminemment favorable, ainsi que l'expose à grands traits le gouverneur général.

Et alors, dit M. Sarraut, on en arrive à se dire « Mais enfin pourquoi toutes ces légendes, toutes ces faussetés répandues sur le compte de l'Indochine, d'où viennent-elles et comment lutter contre ce dénigrement systématique de l'œuvre française ?

Et c'est au moment où il va répondre à cette question que le gouverneur général constate l'utilité de consolider, d'élargir le champ d'action de l'idée morale qui est la base même de la Société des Anciens Tonkinois : la solidarité ! Car c'est là encore le défaut de notre cuirasse ; cette solidarité n'est pas assez forte entre nous ; elle doit être double : solidarité dans l'effort de demain, appelant la collaboration de tous pour continuer l'œuvre entreprise ; solidarité dans la défense, pour montrer ce qu'a été l'œuvre d'hier et affirmer au cœur des Français la juste fierté de ces résultats.

Ce sentiment de solidarité est affaibli ici par les excès de l'esprit critique et frondeur. Ce ne sont point des critiques parlementaires récentes qui ont fait du mal à l'Indochine ; ce mal est beaucoup plus ancien et l'on peut dire malheureusement qu'il est endémique chez les Indochinois eux-mêmes. « Lorsqu'on aborde ce sujet, dit le gouverneur général, il semble qu'on doive hésiter à le faire dans la crainte d'être suspecté d'une arrière-pensée personnelle, d'une hantise de représailles, contre ceux qui vous ont attaqué. Je n'aurai pas pour mon compte cette hésitation ; car je déteste par dessus tout ceux qui ont peur d'avoir l'air d'avoir peur de dire ce qu'ils pensent ». J'ai essuyé, certes, depuis deux ans, bien des attaques, mais je les essuie avec d'autant plus de facilité que, journaliste moi-même, je ne me suis pas privé jadis d'attaquer mon prochain, mais toujours correctement, il est vrai ; et que, d'autre part, j'ai pu avoir, ici même, cette haute satisfaction de voir beaucoup de ceux qui, dès le début, m'avaient pris violemment à partie, revenir vers moi la main loyalement tendue en exprimant le regret de m'avoir mal compris et mal jugé. Au demeurant, ce n'est point des personnes que je veux parler. Je m'élève non contre des critiques personnelles, mais contre le dénigrement systématique ou la documentation erronée dont pâtit la réputation de l'Indochine. On pourrait à poignées en apporter des exemples, allant des menus faits aux faits importants. Je citais tout à l'heure le cas des inondations et la légende de l'affolement. Je vois devant moi, dit le gouverneur général en désignant M. Marius Borel, un homme qui est l'honneur de la colonisation française et qui a fait ici une œuvre si utile et si belle que le gouvernement de la République, dès la première proposition, a attaché sur la poitrine de ce colon modèle la croix de la Légion d'honneur. Eh bien, Borel lui-même n'était-il pas obligé, ces jours-ci, de rompre des lances pour défendre le remarquable effort et les résultats non moins remarquables obtenus ici dans la culture du café, contre la documentation erronée d'un contradicteur qui représentait cette culture comme gravement atteinte, alors qu'elle est, au contraire, en pleine prospérité et donne les plus belles espérances de revenus. C'est contre des Indochinois de Paris ou d'ici qu'il faut ainsi défendre sans cesse l'Indochine. Cette habitude de dénigrement, cette critique acerbe et injuste émane d'hommes qui ont fait ici une partie de leur carrière ou qui y **font** encore leur vie, et qui ne devraient pas oublier tout ce qu'ils doivent à ce pays. Mais on dirait vraiment que chez certains, il y a

comme une sorte de manie maladive, comme un désir morbide de voir souffrir ce pays, de le voir discuté, attaqué et discrédité ; parce qu'un journal a annoncé qu'on interpellera prochainement à la chambre sur l'Indochine, voilà que certains ici frémissent d'une joie mauvaise, annonçant à grand fracas que des liasses de documents partent pour la métropole, qu'on va faire encore de beaux tapages ; Ils exultent à la pensée et dans l'espérance que l'Indochine va encore servir de thème à des diatribes passionnées, qu'on va la traîner sur la claire et la faire souffrir encore un peu plus. Quelle triste mentalité, en vérité, et comment s'étonner que la critique métropolitaine dépasse quelquefois les limites de l'exactitude, quand on voit avec quel acharnement des Indochinois eux-mêmes, que ne guident pas toujours les motifs les plus avouables, s'évertuent contre la réputation de leur propre pays.

Mais, Messieurs, dit le gouverneur général, les tristes espérances de ces hommes seront déçues : l'Indochine n'aura pas à pâtir des campagnes de l'erreur et de la calomnie. Elle n'aura pas à souffrir d'une interruption quelconque dans les directions de sa politique ou la continuité de l'effort qui s'accomplit. Je n'en veux pour preuve, en ce moment même, que la présence au sein d'un gouvernement nouveau, présidé par un ancien Indochinois, de ce ministre des colonies à qui l'Indochine doit le vote de l'emprunt de 80 militons, M. Lebrun, dont je ne peux prononcer le nom qu'en me rappelant toute la gratitude que je lui garde pour l'inlassable appui qu'il m'a donné dans l'œuvre que j'ai entreprise ici. Cette œuvre se continuera, accroissant chaque jour la richesse de la colonie, améliorant chaque jour la condition de ses populations, préparant un avenir splendide à cette Indochine qui est peut-être la partie la plus belle de l'empire colonial français. Et c'est pour quoi je crie à tous les Français : « Unissons-nous pour faire ensemble cette tâche de progrès, de civilisation, de justice, de beauté française ; conservons parmi nous la discipline et la solidarité. Pour travailler à cette union, l'action des vieux Tonkinois, des doyens de l'effort français, peut et doit être profondément efficace. Lorsque je reviendrai ici, comme je l'espère, à la fin de l'an prochain, puisse-t-il m'être donné de voir tous groupés autour du drapeau dont ils ont la garde les Français d'Indochine, à qui je rapporterai la tendresse confiante et fière de la Mère-patrie ».

Il est 2 heures 1/2. on se sépare, réconforté par cette manifestation de la vitalité de l'Amicale des ancien Tonkinois qui vient de s'affirmer nombreuse, unie, et pleine de solidarité.

Les comités accompagnent M. Sarraut et chacun revient commenter avec ses voisins et ses amis le bilan de cette excellente matinée.

---

*LES ANCIENS TONKINOIS*  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1914, p. II-231)

SECTION D'Hanoï

MM. MARTY, président d'honneur ; L. MÉZIÈRES, président ;  
MAX CLÉMENT, vice-président ;  
FAUCILLERS, trésorier ;  
LABEYE fils, trésorier-adjoint.

SECTION D'Haïphong

MM. BROUSMICHE, président ;  
BOUCHET, vice-président ;  
MERCHE, secrétaire-trésorier,

---

À JEAN DUPUIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1914)

Sestier et Brousmiche, présidents de la Société des anciens Tonkinois

---

Les anciens Tonkinois comptant plus de vingt-cinq ans de séjour à la colonie  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1923)

[Les adhérents] de l'Amicale des Anciens Tonkinois désireux d'aller saluer la mission parlementaire [Valude, Outrey, Henri Maître, Perreau-Pradier], sont priés de se joindre, demain mercredi à 10 heures 20 au gouvernement général, à M. le Cdt Révérony, président du groupe.

---

Les anciens Tonkinois comptant plus de vingt-cinq ans de séjour à la colonie  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1923)

Dimanche soir, dans un des salons de l'hôtel Métropole, a eu lieu un banquet qui réunissait les Anciens Tonkinois, comptant plus de vingt-cinq ans de séjour à la colonie.

M. le gouverneur général p.i. Baudoin dut s'excuser au dernier moment, étant retenu au Tam-Dao.

Autour d'une table fort bien dressée, prirent place : M. Dufourcq, le sympathique horticulteur qui compte 38 années de séjour ininterrompu au Tonkin ; M. Piot, directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine ; le commandant Dussault, chef p.i. du service des mines ; l'inspecteur de la Garde indigène en retraite Lambert ; M. Métailler, régisseur du mont-de-piété ; Demolle, directeur de la maison Poinsard et Veyret ; Aviat, entrepreneur, vice-président de la chambre de commerce ; Ferrand, directeur du bureau du chiffre au Gouvernement général ; Ducamp, directeur de l'hôtel Métropole ; Baptiste, des Travaux publics ; le Cdt Révérony, secrétaire archiviste de la chambre d'agriculture ; Levée, négociant ; Lagisquet, entrepreneur ; Maron, négociant ; Chavanieux, directeur du service anthropométrique ; Wilkin, chef de bureau à la mairie.

Naturellement, on évoqua les histoires du « bon vieux temps », de cette époque qui ne ressemble guère à celle d'aujourd'hui.

Au dessert, M. Pigłowski a prononcé un discours, puis la soirée s'est achevée très agréablement entre vrais coloniaux.

---

Les anciens Tonkinois comptant plus de vingt-cinq ans de séjour à la colonie  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1923)

Les anciens Tonkinois font leurs adieux à M. H. Allemand. — La Société amicale des anciens Tonkinois a offert dimanche soir, à 6 heures, dans les salons d'Hanoï-Hôtel, un champagne d'honneur à M. H. Allemand, membre du comité, à l'occasion de son prochain départ pour France.

Madame Allemand, priée d'assister à cette réunion très simple, avait bien voulu accompagner son mari et tous se réjouirent de le voir à cette petite fête. Très

nombreux, les anciens avaient répondu à l'appel de leur dévoué président, M. le commandant Réverony, certains même étaient venus tout exprès de l'intérieur.

---

LES VRAIS ANCIENS TONKINOIS A DOSON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1924)

C'est dimanche prochain, 20 avril, jour de Pâques, qu'aura lieu au Grand Hôtel de Doson\* le déjeuner des vrais anciens Tonkinois, c'est-à-dire de ceux comptant 25 ans de présence à la colonie.

M. Birot prépare un menu de circonstance et la réunion promet d'être fort agréable.

---

TONKIN  
LES EVENEMENTS ET LES HOMMES  
Les Anciens Tonkinois  
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1925)

Le 25 janvier à 10 heures, dans un des salons d'Hanoï Hôtel\*, siège social du groupement, a eu lieu l'assemblée générale annuelle des Anciens Tonkinois.

M. le commandant Réverony, président du comité sortant, était entouré de M. le résident supérieur honoraire Tissot, vice-président ; de M. H. de Massiac, secrétaire ; de M. Crotta, trésorier ; de M. Rigault, trésorier adjoint ; de M. Dartenuc, commissaire aux comptes.

Les Anciens Tonkinois s'étaient groupés, comme chaque année, pour entendre le rapport sur la gestion de l'exercice écoulé.

M. Crotta, trésorier sortant, fit ensuite l'exposé de la situation financière.

Les élections pour le renouvellement du comité ont eu lieu ensuite. Voici les résultats :

Votants : 64

M. Tissot, résident supérieur honoraire, 65 voix.

M. le commandant Réverony, secrétaire archiviste de la chambre d'agriculture, 58 voix.

M. H. de Massiac, administrateur de *L'Avenir du Tonkin*\*, 52 voix.

M. Crotta, du Service du Cadastre, 43 voix.

M. Rigault, de la maison Descours et Cabaud\*, 48 voix,

M. Marius Borel, président de la chambre d'agriculture du Nord-Annam, 4 [sic] voix.

M. Dartenuc, négociant, 40 voix.

M. J. Larrivé, négociant, 15 voix.

À l'issue de l'assemblée générale, un banquet réunit les Anciens Tonkinois,

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, jeudi 20 mai 1926, p. 2)

SUICIDE D'UN EUROPÉEN. — Mercredi matin, vers 6 heures, M. Morieult<sup>3</sup>, âgé de 46 ans, surveillant journalier de la voirie, s'est suicidé au cours d'une crise nerveuse en se tirant un coup de revolver à la tempe.

Transporté à l'hôpital, il y mourut en arrivant.

Rien ne faisait prévoir une fin aussi tragique car hier soir, M. Morieult avait réuni quelques amis à dîner pour fêter le 18<sup>e</sup> anniversaire de son fils et ce matin, il était descendu vers 5 heures pour prendre son café, dans sa salle à manger, quand tout à coup, il fut pris d'une crise, remonta dans sa chambre et se tua.

---

LE 11-NOVEMBRE À HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1927)

.....  
Les Anciens Tonkinois. — À 10 h. 30, les Anciens Tonkinois se trouvaient réunis chez M. Gaydier, dans un des salons de l'Hôtel de la Paix, pour fêter la Légion d'honneur de leur camarade M. Delorge, inspecteur de la Garde indigène en retraite, et celle de M. le chef de bataillon en retraite Batut, qui venait le matin même de recevoir à la revue la rosette.

.....

---

Nécrologie  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 novembre 1926)

Nous apprenons avec peine le décès, survenu à la clinique Saint-Paul, de M. Salle, gérant de la Société agricole de Cho-Ganh\*.

M. Salle faisait partie de la Société des anciens Tonkinois. C'était un excellent homme, très estimé de tous.

À sa veuve, à ses enfants, à ses amis, nous adressons nos bien sincères condoléances.

---

LES ANCIENS TONKINOIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 janvier 1927)

Dimanche 16 janvier 1927, à 10 heures du matin, plusieurs membres de l'Amicale des Anciens tonkinois se trouvaient réunis, au siège social (Hanoï-Hôtel), pour l'assemblée générale dont l'ordre du jour comportait :

Compte-rendu du Président sortant ;

Compte-rendu du Trésorier sortant ;

Élection du nouveau comité ;

Examen de toutes propositions qui seront présentées à l'Assemblée générale.

---

<sup>3</sup> Alphonse Émile Antoine Morieult (Paris VI<sup>e</sup>, 24 juin 1879-Haïphong, 19 mai 1926) : quatre fois condamné, il est incorporé dans les bat'd'Af' en Tunisie. Envoyé au Tonkin (31 mars 1904), rengagé pour cinq ans le 19 oct. 1904. Soldat de 2<sup>e</sup> cl. au 10<sup>e</sup> R.I.C. Surveillant aux Charbonnages du Tonkin à Hongay (ca 1911-1920), puis à la voie et aux bâtiments de la Compagnie des chemins de fer du Yunnan en Chine, enfin à la voirie à Haïphong. De son union avec Trân-thi-Tu, un fils, Georges-Louis (Haïphong, 18 mai 1908-Nice, 26 nov. 1997), interprète au service judiciaire.

Le dévoué président, M. le Cdt Révérony, était entouré de MM. Marius Borel ; Dartenuc ; Rigault ; Marotte, planteur à Cat-Mong et venu tout exprès de Vinh comme chaque année ; MM. Beau ; Lenain ; Canlandruccio ; Larrivé ; Crotta ; Gallois ; Jouhaud ; Leroy ; Scheffer ; M. et M<sup>me</sup> Vidal ; M<sup>me</sup> Mathiot ; M. H. de Massiac, etc., etc.

Le groupement amical compte 70 membres à Hanoï ; 28 à Haiphong et dans l'intérieur ; 4 en congé en France.

---

Les Anciens Tonkinois  
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1927)

Le Comité de l'Amicale des Anciens Tonkinois s'est réuni le 28 janvier dernier au siège social Hanoï-Hôtel.

M. le commandant Révérony, trop pris par ses nombreuses occupations, ne pouvant continuer d'assumer la charge de président, le Comité, à l'unanimité, lui a décerné le titre de président d'honneur, en témoignage de sincère remerciement pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter au groupement.

M. le commandant Révérony, dont, les conseils éclairés ont toujours été si précieux, continuera de prendre part aux travaux du Comité, dans la mesure où son temps disponible le lui permettra.

Le nouveau comité, est ainsi composé :

Président d'honneur : M. le commandant Révérony ;

Président : M. Tissot, Résident supérieur honoraire ;

Vice-président : M. Beau ;

Secrétaire : M. H. de Massiac ;

Trésorier : M. Rigault ;

Trésorier adjoint : M. Larrivé J. ;

Membres : MM. le commandant Grenès, Dartenuc.

Le Comité a décidé de faire une active propagande pour amener au groupement le plus d'adhésions possible dont les conditions d'admission sont fixées par l'article 1<sup>er</sup> des statuts ainsi conçu :

Sont susceptibles d'être admis comme, membres, les Français, âgés de 35 ans au moins, arrivés depuis douze ans en Indochine et justifiant de dix années de séjour en Annam-Tonkin.

---

MONSIEUR LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR PASQUIER,  
président d'honneur de l'Amicale des Anciens Tonkinois,  
CHEZ LES ANCIENS TONKINOIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1927)

Monsieur le résident supérieur Pasquier quittera Hanoï par train de nuit jeudi prochain, descendant en Cochinchine par voie de terre pour aller s'embarquer ensuite à destination de France, goûter un repos bien mérité au milieu de son aimable famille qui l'y a déjà précédé.

La Société Amicale des Anciens Tonkinois s'honneure de compter dans son sein Monsieur le Résident supérieur Pasquier : les Anciens aiment ce pays et leur sympathie va, entre autres, personnalités, aux administrateurs éminents qui ont consacré leur vie à

la grande œuvre coloniale : M. le Résident supérieur Pasquier est de ceux-la. Les Anciens sont partisans de la bonne simplicité d'antan et d'une forte solidarité.

Ils ont trouvé en M. Pasquier, hier Gouverneur général p. i. un homme sachant se mêler très simplement, malgré sa haute charge, et très cordialement à eux, rendant service chaque fois qu'il le pouvait, toujours avec son bon et si réconfortant sourire.

Les Anciens n'ont pas voulu laisser partir M. le Résident supérieur Pasquier sans lui dire toute leur affection, sans lui adresser leurs plus sincères remerciements. Et jeudi soir, à 6 heures, dans la belle salle à manger d'Hanoï-Hôtel, transformés en salon de réception pour la circonstance par M. Paul Levée, au milieu des fleurs et des guirlandes de verdure, autour d'une table au linge impeccablement blanc, surchargée de coupes et de jardinières, les Anciens accueillaient leur président d'honneur, M. le résident supérieur Pasquier.

Tous n'étaient pas là, certes, malheureusement, car beaucoup d'entre eux se trouvent dispersés dans la brousse tonkinoise, mais le cœur de chacun y était.

Reçu par M. le président, M. le résident supérieur honoraire Tissot ; par M. le président d'honneur, M. le commandant Révérony ; par M. Beau, vice-président ; par MM. Rigault, président, de Massiac, secrétaire ; le commandant Grenès, Dartenuc, membres, M. le résident supérieur Pasquier trouva là : M. et M<sup>me</sup> Mus ; M<sup>le</sup> Leprivey ; M. et M<sup>me</sup> Crotta ; M<sup>me</sup> et M<sup>le</sup> Choppy ; M. et M<sup>me</sup> Vidal ; M. et M<sup>me</sup> Babonneix ; M. Scalla, directeur général de la maison Sauvage ; M. Marin Lamellet, directeur des Postes au Tonkin ; M. O. Baivy ; M. Nocus, inspecteur principal hors classe honoraire de la Garde indigène ; MM. Koch, chef de bureau à la Mairie ; M. Laforge, directeur des plantations municipales ; M. l'administrateur Carizey<sup>4</sup>, de la direction des Finances ; M. l'ingénieur Marguet ; M. Biro, M. Bidet, négociant ; M. Le Bougnec, industriel ; monsieur Passignat, de la Perle ; M. Gilet, directeur de l'orphelinat des métis abandonnés ; M. [Alexandre] Leroy, entrepreneur ; M. Rérat. inspecteur en retraite de la garde indigène ; M. Taddei, chef de bureau des Travaux publics ; M. Gallois, garde général des Forêts ; M. Calandruccio, de la Mairie ; M. Lieu, de la direction des Finances, etc. etc.

.....

### L'Assemblée générale annuelle des Anciens Tonkinois (*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1928)

L'assemblée générale annuelle des Anciens Tonkinois s'est tenue dimanche, à 19 heures, dans un des grands salons d'Hanoï-Hôtel, siège social de la Société, orné avec un goût exquis de guirlandes de verdure et de fleurs de saison.

Jamais, on ne vit autant de membres présents à l'assemblée centrale ; jamais on n'enregistra autant de votants ; jamais autant de convives, plus de 50 prirent part au banquet amical qui clôture l'assemblée.

M. le résident supérieur honoraire Tissot, le dévoué et très actif président, ouvrit la séance, le discours suivant :

#### Mes chers camarades

Au cours de l'année 1927, la Société des Anciens Tonkinois a affirmé sa vitalité avec une telle force que nous pouvons considérer le présent avec confiance et l'avenir sans inquiétude. Le nombre de ses membres s'est accru sensiblement, notamment à Haïphong. Elle est redévable de ce résultat, que nous sommes heureux de souligner, à

<sup>4</sup> Jean Noël Marie Carizey (Toulouse, 25 déc. 1886) : secrétaire général du Syndicat général des fonctionnaires d'Indochine en 1947. Voir [notice](#).

la propagande qu'ont faite plusieurs sociétaires, qui ont mis de très bonne grâce leur activité et leurs relations à son service. Parmi eux, je retiendrai plus particulièrement les noms de M<sup>me</sup> Teyssier et de M. Carlos. Le nombre des sociétaires, qui n'était que de 102 au 1er janvier 1927, est monté rapidement à 270, chiffre actuel. Il a donc plus que doublé L'action de la Société et son autorité morale en seront sans nul doute fortifiée.

Pendant la même période, nous avons eu la douleur de voir disparaître sept de nos camarades : MM. Calard à Benthuy ; Bénard, greffier de la prison centrale de Hanoï ; Laplagne, brigadier de police ; Jouhaud à Hanoï ; Soler, administrateur des services civils à Hanoï ; Scheffer, colon à Bac-Ninh ; — Teyssier, entrepreneur à Haïphong.

Je salue leur mémoire et exprime à nouveau à leurs familles nos condoléances émues.

Nous avons eu également le regret de recevoir, postérieurement à la convocation de l'assemblée générale et à l'envoi de son ordre du jour, la démission d'un des membres les plus anciens de la Société.

Mais nous n'avons pas eu que des sujets de tristesse ou de déplaisir. L'un de nos camarades, M. l'inspecteur de la Garde indigène Delorge, qui a pris sa retraite et s'est fixé définitivement dans le pays au terme d'une longue et honorable carrière, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; un autre, M. le chef de bataillon Battut, a été élevé à la dignité d'officier du même ordre. Celle double promotion a été accueillie avec une satisfaction et une sympathie unanimes. Elle a été l'occasion, le 11 novembre dernier, d'une manifestation cordiale, à laquelle avaient tenu à participer plus d'une quarantaine de sociétaires. Nous renouvelons à nos camarades nos félicitations très amicales.

Je ne vous entretiendrai pas de notre situation financière. J'abandonne ce soin à votre trésorier. Mais je note dès à présent qu'elle est saine et satisfaisante. Au début de l'année, M. le gouverneur général intérimaire Pasquier, à la suite d'une démarche du comité, avait alloué à la société une subvention de 2.500 p. en vue de lui permettre de concéder à plusieurs de ses membres des passages de retour en France.

Nous avions, d'autre part, en réserve une somme de 1.617 piastres destinée au même usage.

Six sociétaires se sont mis sur les rangs pour en bénéficier.

Après avoir reconnu qu'ils remplissaient les conditions prescrites par les statuts pour obtenir un passage, le comité retint leurs demandes.

Il sera nécessaire de recourir à la générosité des pouvoirs publics pour reformer le fonds affecté aux passages de retour en Europe. Ce sera même l'une des premières tâches qui incombera au comité que vous allez élire à notre place. Celui-ci, nous l'espérons, n'effectuera pas sa démarche en vain.

Les œuvres d'entr'aide et d'assistance sociales n'ont jamais laissé les chefs de la Colonie indifférents ; et ce serait leur faire injure que de supposer qu'ils renonceront à s'y intéresser et à nous prêter, dans les limites où ils le pourront, un appui indispensable. Nos désirs sont, au surplus, empreints d'une grande modération ; et il est permis d'ajouter qu'ils sont légitimes. Je ne m'attarderai pas à le démontrer, ni n'insisterai sur l'importance de l'objectif que notre groupement poursuit ; sur ses efforts pour établir et resserrer en toute circonstance entre les Français du Tonkin les liens de solidarité et de concorde. Ces efforts ne sont pas stériles. Ils méritent d'être encouragés, si l'on considère que *notre société ne recrute ses membres que parmi les Français qu'un séjour prolongé dans la Colonie et des raisons permanentes de sympathie ont rapprochés des indigènes ; qui ont appris à les estimer et à s'y attacher, et qui ont plus d'une fois joué, à leur égard, le rôle bienfaisant d'initiateurs ou d'éducateurs.* Beaucoup d'entre eux, véritables coloniaux de carrière, ont été des artisans excellents du développement économique du pays ; d'autres y ont fait souche, ce qui, à un point de vue spécial, n'est pas à dédaigner.

Non moins que le personnel administratif, dont la valeur et la haute conscience professionnelle honorent l'administration française et ne redoutent aucune comparaison avec l'étranger, le personnel stable du commerce, de l'industrie et de l'agriculture est digne de la sollicitude des pouvoirs publics. Composé d'hommes entreprenants, courageux, expérimentés, ce personnel concourt de son côté à propager au dehors le prestige et le bon renom de la France, met sa fierté à y faire apprécier son génie commercial et les progrès de son industrie. Ce n'est pas le lieu de retracer à quelles difficultés, à quels risques s'exposent ces bons ouvriers de la civilisation française ; de décrire les luttes souvent épuisantes qu'ils ont à soutenir avant d'en triompher. Sans avoir vécu aux Colonies, on ne parvient pas à se faire une idée exacte de la persévérance et de la force de caractère qu'ils doivent déployer pour y parvenir.

Mais, quand on les a vus à l'œuvre, on comprend qu'ils aient, eux aussi, besoin de se soustraire par intervalle aux rigueurs d'un climat qui achemine les moins résistants vers une vieillesse prématuée ; on ne s'étonne pas qu'ils caressent le rêve de pouvoir, au milieu des leurs, au soir de leur vie, jouir d'un repos paisible.

Dans une circulaire qu'il vous a adressée en décembre, le comité vous a signalé un incident qui a eu pour conséquence de provoquer sa démission.

Sa détermination n'a en rien, toutefois, entravé ou ralenti le fonctionnement de la société ; ses membres n'ont pas cessé d'exercer leurs fonctions et de régler les questions courantes.

Alors pourquoi ce geste, objectera t-on ? Le résumé des faits répond à cette interrogation.

Un de nos camarades, sur la foi de renseignements tirés d'on ne sait quelle source, s'était laissé entraîner, dans une lettre ouverte adressée aux Anciens Tonkinois, à soupçonner plusieurs membres du comité, d'avoir en violation de l'art. 2 des statuts, assisté à des conciliabules de couleur politique.

Le comité réclama des précisions. Ces précisions ne lui furent pas fournies. À vrai dire, elles ne pouvaient l'être car, à aucun moment, il ne s'est départi d'une correction d'attitude, sur laquelle je n'insisterai pas, pour ne pas transformer en apologie la justification de la conduite de ses membres.

En démissionnant, le comité n'a pas cédé, contrairement à ce qu'on serait tenté d'imaginer, à un mouvement de mauvaise humeur, qui, cependant, n'eût pas été incompréhensible. Il a voulu simplement faire ressortir les inconvénients qu'il y aurait pour une société à lasser, par des critiques sans fondement, la bonne volonté de ceux qui acceptent la mission de la diriger. Il est vraisemblable que l'auteur de la protestation dont nous vous avons saisi s'est rendu compte depuis lors que ses craintes étaient illusoires et qu'aucun membre du Comité n'avait outrepassé ses droits ou négligé ses devoirs.

\*  
\* \* \*

J'ai fait allusion plus haut à la création d'une section à Haïphong. Le mot est impropre, car il s'agit en réalité de faire revivre celle qui y fonctionna il y a quelques années.

Cette reconstitution a été demandée par divers sociétaires. Mais il semble qu'elle doive être précédée par une révision partielle des statuts, où des lacunes ont été constatées et dont certaines dispositions gagneraient à être précisées ou complétées.

Si vous partagez notre avis, nous vous prierons de désigner, cette année encore, un comité unique. Vous lui donneriez mission, indépendamment de ses attributions normales, de procéder à l'étude de la question et, à l'issue de son examen, de soumettre à une assemblée générale, propositions que celui-ci lui aurait suggérées

Je vous demanderai de vous prononcer en même temps sur l'opportunité de la constitution d'un fond d'assistance mutuelle dénommé « La piastre au décès ». À la consultation que nous avons faite à ce sujet, en novembre dernier, la minorité des sociétaires seule a répondu. Il est superflu de revenir sur le but de l'institution projetée et sur les garanties qu'offrirait son fonctionnement, lequel, d'ailleurs, ferait l'objet d'un règlement distinct des statuts.

Avant de clore ce compte-rendu et de donner la parole à votre trésorier, je tiens à remercier chaleureusement en votre nom ceux qui, en 1927, ont prêté appui à la Société des Anciens Tonkinois et l'ont entourée d'une sympathie agissante.

Ils sont trop nombreux pour les citer tous. Nos remerciements iront aussi à notre camarade Rigault, qui remplit ses fonctions absorbantes de trésorier avec un dévouement profond.

\*  
\* \* \*

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la situation financière de la société.

Ce discours très simple, mais très net, est salué par de vigoureux applaudissements.

Le dépouillement des bulletins de vote intervient alors : il donne les résultats suivants :

MM. Tissot	161 voix
Rigault	156
Beau	151
H. de Massiac	145
Cdt Grenès	135
Dartenuc	132
Cdt Révérony	125
Larrivé J.	122

Viennent ensuite : MM. Paquin 13, Crotta 9, Lieutenant Colonel Bonifacy 8, Carlos 6, Lagisquet 5, Batut 5.

C'est donc tout le comité sortant réélu.

M. le trésorier Rigault présente le compte-rendu financier pour l'année 1927 : sa gestion, très sage est approuvée et de vives félicitations lui sont, à l'unanimité, adressées.

L'assemblée générale charge ensuite le comité pour 1928 d'examiner la question de la reconstitution d'une section de la Société à Haiphong et de rechercher des modifications qu'il y aurait lieu, le cas échéant, d'apporter aux statuts.

Les résultats de cet examen et les propositions du comité seront soumis pour décisions à une assemblée générale aussi proche que possible.

L'assemblée générale approuve la constitution immédiate d'un fonds d'assistance mutuelle dénommé « La piastre au décès ».

Le Comité pour 1928 préparera sur les bases un règlement définitif.

Cette institution sera obligatoire pour chaque sociétaire. Le montant de chaque versement est fixé à 1 piastre.

Les sociétaires pourront désigner comme bénéficiaires du fonds d'assistance à leur décès soit un parent, soit une tierce personne, soit la Société elle-même. Ils auront le droit de modifier cette désignation chaque fois qu'ils le jugeront utiles.

La discussion s'est engagée courtoise et amicale sur tous les points.

À midi, M. le président invitait les membres de la Société à prendre place à la table du banquet et le succulent menu que voici allait être servi, sous la haute direction, du bon vieux maître d'hôtel Baloux, très dévoué aux anciens Tonkinois qu'il connaît tous et

qui sont toujours heureux de le voir avec sa tenue impeccable, et la poitrine ornée de nombreuses médailles décernées aux bons serviteurs.

MENU

Banquet des anciens Tonkinois  
Hors-d'œuvre variés  
Vieille de roche à la Chambord  
Cour de filets à la Tallegrand  
Choux-fleurs parmesan  
Aspic de foie gras Bellevue  
Asperges en branches  
Dindonneau truffe  
Salade fraîche  
Bombe glacée  
Petits fours  
Desserts  
VINS  
Sablard en carafe  
Medoc en carafe  
Meursault  
Saint-Émilion  
Pommery et Greno

Parmi les convives, notons : M. A.R. Fontaine ; M. Scalla, directeur général honoraire des Douanes ; M. le Cdt Révérony ; M. Marin. Lamellet, directeur des Postes au Tonkin ; le Cdt Grenès, M. Lagisquet, deuxième adjoint ; M. Marius Borel, président de la chambre d'agriculture ; M. Marotte, planteur en Annan, toujours fidèle, malgré l'éloignement, aux assemblées générales ; M. Gouguenheim ; M. Caillot, inspecteur des Douanes en retraite ; M. et M<sup>me</sup> Vidal ; M. et m<sup>e</sup> Crotta ; etc.

Réunion fort agréable qui a resserré une fois de plus les liens solides qui existent entre les Anciens.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1929)

Les obsèques de M. René Crotta. — Voici les discours qui ont été prononcés mardi, aux obsèques de notre regretté concitoyen, M. René Crotta.

Discours prononcé par M. le commandant Révérony,  
au nom de l'Amicale des anciens Tonkinois

Mesdames, Messieurs,  
Mes chers camarades,

Au nom de l'Association amicale des Anciens Tonkinois, je viens dire un adieu ému au bon camarade que nous venons de perdre dans des circonstances si imprévues et si cruelles. Il y a vingt jours à peine, à notre banquet fraternel annuel, nous admirions encore la haute silhouette si sympathiquement connue de notre cher Crotta. Il avait apporté à notre réunion ses juvéniles qualités d'entrain, la chaleur si cordiale de ses sentiments d'amitié et de dévouement à notre association, à tous ses membres. Comment aurions-nous pu supposer que tant de jeunesse persistante malgré le nombre

des dures années passées au Tonkin aboutirait en si peu de temps à cette tombe si prématurément creusée.

Crotta était venu au Tonkin dans les rangs de cette magnifique Légion, aux temps encore héroïques de notre Colonie. Comme tant d'autres, il s'attacha à cette terre si prenante et, après lui avoir consacré sa jeunesse, sa carrière militaire, il lui voua sa robuste et optimiste maturité. Il avait fondé une famille et l'élevait avec amour, lui consacrant toutes ses forces, toute son inlassable énergie et c'est encore en pleine activité qu'un stupide accident l'a frappé, enlevé à l'affection de sa vaillante compagne et de ses trois enfants si tendrement aimés.

Que cette famille si cruellement éprouvée trouve une atténuation à sa douleur dans la sympathie et l'estime générales qui accompagnent leur mari, leur père cher à sa dernière demeure ; qu'elle sache bien qu'aux Anciens Tonkinois, on gardera jusqu'au dernier jour de chacun de nous le souvenir de ce bon et affectueux camarade et que, tous, nous aurons à cœur de penser à sa veuve, à ses enfants auxquels nous désirons tous que cette certitude soit un réconfort en ces si cruelles circonstances.

Au revoir, mon cher Crotta, à bientôt puisqu'aussi bien, vous avez conservé la foi de votre jeunesse en une vie future, réparatrice des misères et des douleurs d'ici-bas !

[Discours de Bèque pour les Médailleés militaires et de Georges Cordier, pour l'[Amicale des légionnaires](#)].

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mars 1932)

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Amicale des Anciens Tonkinois. — Dimanche matin, à 10 heures, a eu lieu, dans un des salons d'Hanoï-Hôtel, siège social du groupement, l'assemblée générale annuelle des membres de l'association amicale des Anciens Tonkinois. MM. Paquin et Boé avaient bien voulu, malgré le mauvais temps venir de Haïphong pour représenter les camarades de cette ville et des environs.

M. Maldan, planteur à Phu-Doan, récemment rentré de France, avait tenu à se joindre aux camarades de Hanoï et de Haïphong. M. Tissot, résident supérieur honoraire, président de l'association, victime du fâcheux accident que l'on sait, et dont l'état est très satisfaisant, n'avait cependant pas pu encore quitter la chambre.

M. le chef de bataillon en retraite Grenès, vice-président, ouvrit donc l'assemblée générale entouré de M. le commandant Révérony ; M. Rigault, secrétaire ; M. Sarrault, trésorier ; MM. Dartenuc et H. de Massiac, membres du comité sortant. Après avoir regretté l'absence du President ; salué les morts de l'année, hélas, nombreux ; notamment le brave M. Levée, dont les anciens avaient conservé si bon souvenir, le commandant Grenès fit un exposé rapide mais précis de l'action du comité en 1931 ; il donna ensuite la parole au trésorier pour l'exposé de la situation financière.

Une sage et prudente gestion des fonds fait que la Société se trouve à la tête d'un portefeuille sain, et de disponibilités qui lui permettent de poursuivre son œuvre d'entraide.

Quitus a été donné au trésorier et des félicitations lui ont été votées.

Cent trente membres avaient pris part au vote pour l'élection du nouveau comité.

Le comité sortant fut réélu à la majorité. À midi, un déjeuner amical fut servi. Inutile de dire que M<sup>me</sup> Levée et son fils avaient tenu à recevoir dignement leurs hôtes et camarades : table dressée et fleurie avec goûts ; menu délicat ; vins fins, service irréprochable.

Hanoï-Hôtel a affirmé, une fois de plus, sa vieille réputation d'établissement de premier ordre.

---

L'Assemblée générale annuelle des Anciens Tonkinois  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1933)

L'assemblée générale annuelle des Anciens Tonkinois s'est tenue dimanche, à 10 heures, dans un des salons du siège social — Hanoï-Hôtel chez M. P. Levée, sous la présidence de M. le résident supérieur honoraire Tissot, entouré des membres du comité sortant : commandant en retraite Révérony ; commandant en retraite Grenès ; MM. Beau, Dartenuc, Demolle, Rigault, Sarrault, H. de Massiac.

Dans l'assistance on remarquait : M<sup>me</sup> Huaux, M<sup>me</sup> Boillot, M. Marius Borel, délégué du Tonkin ; M. Gouguenheim, M. Marotte, etc, etc.

Après lecture du rappel annuel, l'exposé de la situation financière, il a été procédé au dépouillement des votes pour le renouvellement du comité.

En voici le résultat. Ont obtenus :

voix	élu
MM. Tissot	122 —
Rigault	121 ——
Beau	119 ——
Demolle	116 ——
Sarrault	115 ——
de Massiac	113 ——
Reverony	111 ——
Dartenuc	110 ——
Robert	110 ——
Grenès	102 ——
Paquin	105 ——
Versini	87 ——
Votants	124

Les adhésions au banquet n'ayant pas été assez nombreuses, il y a eu simple apéritif amical qui a permis aux Anciens Tonkinois de se retrouver et de causer un peu du vieux temps.

---

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Ont été élus membres du comité des Anciens Tonkinois (124 votants) : MM. Tissot (122 voix), Rigault (121), Beau (119), Demolle (116), Sarrault (115), de Massiac (113), Révérony (111), Dartenuc et Robert (110), Grenès (102), Paquin (105) et Versini (87).

---

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ AMICALE  
DES ANCIENS TONKINOIS  
DE L'ANNÉE 1935  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1935)

L'an mil neuf cent trente cinq, le dimanche 17 mars, les membres de la Société Amicale des anciens Tonkinois, régulièrement convoqués, se sont réunis pour la tenue

de l'assemblé générale annuelle, dans une salle de Hanoï-Hôtel, sous la présidence de M. Tissot, résident supérieur honoraire, président de l'amicale.

La séance est ouverte à 9 heures 30. On procède à la vérification des pouvoirs.

Vingt membres sont présents et quarante-huit ont adressé un pouvoir régulièrement établi. L'assemblée est donc valablement constituée.

#### ORDRE DU JOUR

Compte-rendu du Comité sortant et présentation des comptes du Trésorier.

Approbation des comptes.

Élection du nouveau comité.

Monsieur Tissot prononce l'allocution suivante :

Au cours de l'année 1934, la Société des Anciens Tonkinois a été particulièrement éprouvée. Plusieurs décès ont éclairci ses rangs. Je rappelle les noms des disparus depuis la dernière assemblée générale : MM. Martinet, Limouzin, Blancsubé, Boillot, Cucherousset, de Villeroy et Wilkin. À ces sept décès, j'ai le regret d'avoir à ajouter celui de M. Arthur Baron, survenu à Haïphong le 13 février dernier.

Je vous invite à rendre hommage à leur mémoire et à renouveler à leurs familles nos condoléances attristées. Le directeur de « La Volonté indochinoise », M. Wilkin, portait un intérêt particulier à notre œuvre et il publiait gracieusement, avec une grande complaisance, les communications que nous lui adressions à son sujet.

La propagande que votre comité et plusieurs sociétaires ont faite en 1934, et qu'ils continueront, je l'espère, avec la même activité, n'a pas été inutile. Huit adhésions nouvelles ont été présentées et acceptées par le comité. Nos nouveaux camarades, auxquels je suis heureux d'adresser l'expression de notre amical attachement, sont : mesdames Wilkin et Meyssonnier, MM. Laporte, Guillou, Poincignon Sauvage, Labenski et le Dr Blot.

Je tiens à remercier ici, à nouveau. MM. les directeurs des journaux locaux, entre autres MM. Daurelle, de Massiac et Le Gac, de l'obligeance avec laquelle ils ont secondé, par la voix de la presse, les efforts faits par nous pour augmenter le nombre de nos adhérents.

Au total, compte tenu du retour définitif en France de plusieurs sociétaires et de la radiation de ceux qui se sont dérobés sans motif valable aux obligations que leur imposaient les statuts, la société des Anciens Tonkinois se compose, à la date du 1<sup>er</sup> mars 1935, de 142 membres.

L'idée de la fédération des œuvres locales n'a pas progressé sensiblement. Il ne semble pas que l'heure soit venue de la réaliser. Quels services cependant, une fédération ne rendrait-elle pas aux membres qui y entreraient ! Le profit que chacun en retirerait est assez évident pour que je n'aie pas à m'étendre davantage sur ce point.

Dans la voie de la mutualité où nous nous sommes engagés, il reste encore beaucoup à faire, de nombreuses étapes à parcourir pour atteindre entièrement l'idéal qui nous anime et nous guide.

À ce propos, je crois bon de rappeler que votre comité a été saisi d'un projet qui mérite de retenir l'attention ; je fais allusion à la création d'un fonds de prévoyance destiné à déterminer, une somme prélevée par exemple sur l'ensemble des intérêts produits par le capital que possédé la société.

Ce projet devra faire l'objet d'une étude prochaine ; je pense que sur ce point, vous partagez ma manière de voir. Toutes les suggestions seront accueillies avec plaisir et examinées avec soin.

Je voudrais, avant de terminer et au risque de me voir accusé de me répéter, insister sur la nécessité d'unir plus amicalement s'il est possible, plus étroitement aussi et sans réticence, sans esprit de système ou sans parti-pris, nos bonnes volontés pour triompher des difficultés, des obstacles qui peuvent encore surgir sous nos pas. Si je jette un

regard sur la route déjà parcourue par l'une des plus anciennes sociétés de mutualité qui aient vu le jour au Tonkin (son existence ne compte-t-elle pas plus de 6 lustres), sur ses travaux et leurs résultats, ses progrès en un mot, j'ai le droit de vous demander de conserver la confiance et d'agir avec force pour faire prendre un nouvel essor à notre société. Je serais récompensé de mes propres efforts si je réussissais à faire passer dans tous les coeurs la foi que nous devons avoir dans l'avenir et dont dépend tout le succès. Vouloir n'est-ce pas pouvoir, remarquait M. le gouverneur général Robin dans un de ses discours d'arrivée, quand ou veut avec énergie et avec volonté.

Je remercie maintenant, au nom de tous, de la façon la plus sincère, la plus vive, ceux qui, ils sont nombreux, ont pris part à nos travaux, ont aidé votre comité et son président, et leur ont toujours témoigné une sympathie effective et efficace.

J'adresse également nos sentiments de gratitude à notre infatigable camarade Rigault qui, en plus de ses fonctions de secrétaire, a rempli, avec la conscience que vous lui connaissez, celles de trésorier durant le congé qu'a passé eu France M. Sarrault, que nous avons, entre parenthèses, été heureux de voir reprendre sa place parmi nous.

Je donne la parole au trésorier pour vous exposer la situation financière de la société au 31 décembre 1934.

#### SITUATION DE LA CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1934

##### CRÉDIT

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1934	378 \$ 21
Encaissement des cotisations	951 00
Retrait des banques	1.200,00
Prêts d'honneur remboursés	860,00
Reçu du comité Assistance au décès (remboursement)	595 00
Total	3.984 21

##### DÉBIT

Prêts d'honneur consentis	650 00
Fleurs et couronnes pour obsèques	216 73
Gerbe de fleurs au Monument aux Morts	19 25
Imprimés, frais de recouvrement, timbres, etc.	124 45
Passages (repris sur compte spécial)	117,75
Solde du secrétaire-encaisseur	90 00
Avances au comité Assistance au décès	1.074 00
Versement en Banque	1.000 00
Solde créiteur	692 03
Total	3.984 21

#### Situation financière au 31 décembre 1934

En caisse	692 \$ 03
En Banque de l'Indochine. Compte « Piastres »	1.750,48
En Banque franco-chinoise id	1.587 41
Sommes prêtées	1.250 00
	5.285 92 à 10 fr. 52.859 fr 20
En B.I.C. Cte « Francs » à Hanoï	34.240 62
En B.I.C. Cte id à Paris	5.733 86
Sommes prêtées en francs	4.500 00
Total en espèce	97.333 68

## Valeurs en Portefeuille

1.600 fr. de rente 4 % 1918 à 86,05	35.710	00
9 obligations Foncière 2,60 % 1885 à 325,00	2.925	00
1 obligations Foncière 3,50 % 1913 à 367,50	367	50
5 Oblig, Port Com. Saigon 8,25 %	1.092	50
20 Obligations Indochine 8 % 1926	560,00	11.200,00
19 Oblig Ville de Hanoï 8 % 1927	565,00	10.735,00
20 id Crédit National 5 % 1919	591,00	11.820,00
20 id id 5 % 1920	520,00	10.400,00
1 id Foncière 3,50 % 1913	367,50	367,50
20 Actions Banque de l'Indochine	2.105,00	42.100,00
10 Bons Boxer de 50 Gold Dollars	725,00	7.250,00
Avoir de la Société au cours du 31/12/1934	Fr. 235.671,18	

## Compte Spécial « Passages »

Disponible en espèce au 31/12/34 : 592 \$ 82 à 10 fr.	5.928,20	'
40 obligations Indochine 4 % 1931 à 784,00	31.360,00	
Fr. : 37.288,20		

## Compte Assistance au décès

Sommes recueillies : 1.203 \$ 00		
Sommes avancées par la Société : 186,00	1.389	\$ 00
Sommes versées aux bénéficiaires	1 389,00	

L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'exposé de la situation financière et donne quitus au trésorier en lui adressant ses remerciements.

L'assemblée passe ensuite à l'élection du nouveau comité. Trois bureaux sont formés pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Pendant cette opération, une discussion amicale s'engage entre les membres de l'assemblée.

Œuvre d'assistance au décès. — Le président souligne les difficultés rencontrées par le trésorier pour le fonctionnement de l'œuvre d'assistance au décès et insiste pour que chacun remplisse ses obligations avec la bonne volonté indispensable pour qu'elle atteigne le but que se sont proposé ses fondateurs.

M. Gouguenheim en demande la suppression, estimant qu'il n'y a pas lieu de faire verser une piastre par un sociétaire à une personne ou à une famille qui n'en ont pas besoin. Il propose l'allocation d'un secours pour la femme ou les enfants qui se trouveraient dans le besoin par suite du décès du chef de famille.

Il est rappelé à notre camarade qu'il a adhéré par écrit, en 1928, sans aucune objection, à l'œuvre d'assistance au décès.

Le président et plusieurs sociétaires font remarquer que l'amicale accorde des secours à ceux de ses membres qui sont dans une situation gênée et même aux familles ; que la question du maintien ou de la suppression de l'œuvre d'assistance au décès, qui rend de réels services, n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci ne saurait valablement prendre une décision à ce sujet. Notre camarade est invité à déposer, si toutefois il persiste dans sa façon de voir, un vœu qui sera présenté à la prochaine assemblée générale.

Fonds social — Au sujet des fonds constituant l'avoir de la société, M. Gouguenheim estime que ce capital est trop élevé pour une société mutualiste et propose de faire des dons à une ou plusieurs sociétés de bienfaisance.

M. Beau ne partage [pas] cet avis Il fait observer que la Société des anciens Tonkinois est elle-même une société d'assistance mutuelle et de prévoyance et qu'il ne serait pas juste de distribuer, au détriment des droits légitimes de ses membres, les fonds qu'elle a recueillis. Des besoins imprévus peuvent naître auxquels la société serait bien aise de pouvoir faire face.

Si notre camarade le désire, sa proposition sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Les statuts seraient d'ailleurs à modifier si cette proposition était adoptée.

Propagande — Réunions — Banquet. — Le président demande à nouveau aux camarades présents d'assurer, par une propagande suivie et continue, le développement de notre groupement.

M. Gouguenheim reproche au comité de n'avoir rien fait dans ce but. À son avis, la meilleure propagande serait de donner périodiquement, aux frais de l'amicale, des réunions, des sauterelles par exemple, voire même un grand bal annuel, comme cela se fait dans presque toutes les sociétés.

Plusieurs membres font remarquer que des essais ont été tenté dans ce sens et qu'on a dû les abandonner devant le peu d'empressement des membres à participer aux réunions organisées par le comité. Depuis trois ans, il est impossible, faute d'adhérents en nombre suffisant, de mettre sur pied un banquet.

M. Malbert craint que les réunions organisées aux frais de l'amicale, dont les membres de Hanoï seraient seuls à bénéficier, ne provoquent les critiques des membres de l'intérieur qui seront souvent empêchés d'y assister.

M. Beau rappelle qu'à l'époque où nous donnions des réunions apéritives, le comité a reçu plusieurs lettres de protestation de membres de l'intérieur.

M. Gouguenheim ne partage [pas] ces craintes, il est persuadé au contraire que bon nombre de nos camarades profiteraient de ces occasions pour faire coïncider leurs séjours à Hanoï avec ces réunions.

Bien que n'étant pas à l'ordre du jour, la question, intéressant tout particulièrement la propagande, le président propose de voter sur les deux questions suivantes :

1°) Les membres présents sont-ils d'avis d'examiner la question bien qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour ?

2°) Y a-t-il lieu de donner des réunions et des fêtes pour resserrer les liens entre camarades et mieux faire connaître notre groupement ?

Les deux réponses sont affirmatives. Le nouveau comité s'occupera donc, dès son entrée en fonction, de la réalisation de ces projets et examinera s'il convient d'imputer à la société les dépenses à engager de ce chef.

Prêts d'honneur. — M. Gouguenheim demande au comité s'il prend bien toutes garanties nécessaires pour consentir ces prêts et si ceux-ci sont toujours accordés à bon escient. Il demande que le comité fasse connaître les noms des bénéficiaires de prêt d'honneur.

M. Beau et plusieurs sociétaires s'y opposent énergiquement. M. Beau estime que la plus grande discréction doit être observée et que l'amicale doit, en la circonstance, faire confiance au comité.

Le président ajoute que chaque cas est étudié consciencieusement et, s'il arrive que certains prêts doivent être considérés comme irrécouvrables, la faute n'en incombe pas toujours à l'emprunteur ; au contraire, dans la majorité des cas, il a été reconnu que le camarade avait emprunté avec la plus entière bonne foi et que, s'il n'a pu tenir ses engagements, c'est qu'il a été vaincu par l'adversité.

À ce moment, M. Gouguenheim demande à se retirer, étant pris par un rendez-vous.

Bulletin — M. Marotte regrette que le bulletin ne paraisse pas plus souvent. Il n'a, dit-il, été publié que deux fois au cours de l'année et les renseignements qu'il communique perdent de leur intérêt en raison de leur ancienneté.

Le président reconnaît que le bulletin paraît rarement, mais il n'est guère possible d'en publier un après chaque réunion du comité, la matière faisant défaut ou ne justifiant pas les frais d'impression.

Il rappelle que lors de la création du bulletin, qui remonte à cinq ans, il fut fait un appel pressant à tous les camarades pour collaborer à sa rédaction et lui donner de l'intérêt. Malheureusement, cet appel n'a pas été entendu et, aucun concours n'étant venu aider le comité, le secrétaire, à qui il n'est pas possible de demander de se charger d'une nouvelle besogne assez absorbante, s'est trouvé réduit à ne publier que les comptes-rendus des séances du comité et les documents qu'il parvenait à se procurer.

Le président propose de tenter à nouveau l'expérience et de rendre le bulletin trimestriel. Cette proposition est adoptée. Le président insiste alors tout particulièrement pour que les sociétaires transmettent au comité, pour insertion, toutes communications qu'ils croiront susceptibles d'intéresser leurs camarades.

M. Marotte estime que, pour amortir les frais d'impression du bulletin, le comité devrait s'efforcer de recueillir des annonces et faire de la publicité comme il est procédé dans d'autres sociétés. Cette proposition, appuyée par le président, est retenue.

Mutualité. — Le président développe ensuite le projet auquel il a fait allusion dans son rapport moral. Le nouveau comité, selon lui, devrait l'étudier. Dans une assemblée antérieure, on avait envisagé la création d'une maison de retraite pour les sociétaires. Mais, à l'examen, il fut reconnu qu'elle ne serait réalisable que si l'administration subventionnait la société pour la faire fonctionner, qu'il ne fallait malheureusement pas compter sur son appui dans la période de crise que nous traversons et qui, si elle ne s'aggrave pas, ne paraît pas à la veille de prendre fin.

La création d'un fonds de prévoyance, dont il expose les grandes lignes, semble, au premier abord, ne pas devoir présenter des difficultés insurmontables. Mais ce point sera à élucider.

Le but de la constitution de ce fonds de prévoyance est à remettre à tout sociétaire qui fait partie de l'amicale depuis X... années et aurait atteint un âge déterminé, une somme qui lui serait versée à titre définitif et non renouvelable. L'importance à affecter à ce fonds serait fixée tant d'après les revenus en portefeuille qui sont annuellement de l'ordre de 900 à 1.000 piastres, que d'après le temps de présence dans la société.

L'assemblée se déclare favorable à ce projet.

M. Gabai suggère de décider qu'il serait alloué à tout sociétaire qui aurait atteint l'âge fixé, une somme de X... piastres par année de présence à l'amicale. Le président dit que le comité aura à étudier le projet en tenant compte de cette suggestion et de toutes celles que les sociétaires formuleraient, même après la clôture de l'assemblée.

Le président croit également qu'un don pourrait être fait à tout sociétaire dont la famille s'accroît par suite de la naissance d'un enfant. Ce don serait d'un montant uniforme pour tous et constituerait une sorte de présent de parrainage.

Toutes ces questions de prime à la naissance, de soins médicaux et autres avantages à accorder aux sociétaires dans la limite des ressources disponibles, seront également l'objet d'une étude au comité.

Le président renouvelle un appel pressant aux camarades et les prie d'apporter leur collaboration au comité.

Ce travail du comité, et les conclusions auxquelles celui-ci se serait arrêté, serait naturellement présenté à la prochaine assemblée générale et même, si besoin était, soumis à une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Séances du comité — M. Marotte estime que les sociétaires ne sont pas suffisamment tenus au courant des travaux du comité, il demande que les camarades soient autorisés à assister à ces séances et admis à donner leur avis.

M. Beau fait remarquer que si tous les membres étaient admis à prendre part aux délibérations, celles-ci risqueraient d'être longues, sans aucune utilité et qu'il n'y aurait aucune raison d'élire un comité de direction ; ce mode de procéder n'est en usage dans aucune société.

Le président et plusieurs sociétaires sont entièrement de cet avis. Le comité, dit le président, accueillera toujours avec empressement toutes suggestions intéressant l'amicale ; ce n'est pas d'hier qu'il a demandé aux camarades d'être moins sobres de communications. Le sociétaire désireux d'exposer un projet au comité peut toujours le prier de l'entendre.

Il ne faut pas oublier que les procès-verbal de toutes les séances du comité ont été, quoique tardivement, distribués aux sociétaires. Est-il donc exact de dire que ces derniers ne sont pas tenus au courant des travaux du comité ? S'ils répondaient aux appels réitérés du comité, la besogne de celui-ci serait sérieusement facilitée.

Élection du comité. — M. le Bougnec demande s'il ne serait pas possible d'établir, ainsi que cela se fait dans plusieurs amicales, une liste des sociétaires acceptant de faire partie du comité, cette liste serait adressée à tous les membres en même temps que la convocation pour l'assemblée générale.

Il sera donné suite au désir de notre camarade. Le comité fera, en temps opportun, circuler une liste parmi les membres habitant Hanoï. Il en sera fait de même auprès des camarades habitant Haïphong, pour le délégué et le délégué-adjoint dans ce centre.

Œuvre d'assistance au décès. — M. Le Bougnec demande également quelques explications sur le mode de recouvrement de la piastre au décès. Le trésorier expose le mécanisme de ce recouvrement et donne ainsi toute satisfaction à notre camarade.

Au sujet de cette institution, le trésorier signale que quelques camarades croient qu'il s'agit d'un versement annuel de 5 \$ — quel que soit le nombre des décès survenus dans l'année. Cette interprétation ne s'explique pas puisque l'œuvre consiste à verser une piastre pour chaque décès.

La discussion étant close et le dépouillement des votes terminé, le président proclame le résultat des élections pour le nouveau comité :

Membres inscrits	142
Présents à la Colonie	136
Votants	75
Bulletin nul	1
Suffrages exprimés	74

Ont obtenu :

1° — Pour Hanoï :

Rigault	70 voix, élu
Tissot	67
Demolle	67
Révérony	66
Beau	65
de Massiac	65
Verneuil	59
Sarrault	58
Robert	57
Lenain	55
2° — Pour Haïphong	
Paquin	60
Versini	58

Viennent ensuite M.M. Boe 11 voix ; Daurelle 7 voix ; Guillou 6 voix ; Autigeon 3 voix ; Malbert 3 voix ; plusieurs camarades ont obtenu 2 et 1 voix.

Le président remercie ses camarades de la confiance qu'ils ont témoigné une fois de plus au comité sortant et leur donne l'assurance qu'il continuera à apporter tout son dévouement à l'œuvre commune.

Puis le président souhaite la bienvenue au camarade Lenain qui vient si heureusement compléter le comité, et dont l'expérience de trente années de Tonkin apportera au comité une aide des plus précieuses.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, le président prononce la clôture de l'assemblée générale de 1935.

Le Secrétaire  
Rigault

Le Président  
Tissot

---

#### SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS TONKINOIS

Les Anciens Tonkinois fêtent la Légion d'honneur de MM. Ch. Lagisquet et Beau  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1936)

Lundi soir, au siège social — Hanoï-Hôtel —, les membres de la Société Amicale des Anciens Tonkinois ont fêté très simplement mais très cordialement la Légion d'honneur attribuée à M. Ch. Lagisquet, architecte des bâtiments civils en retraite, et M. Beau, de la Direction des Finances, détaché à la Caisse locale des retraites.

Si le premier reste au milieu de nous, par contre le second va nous quitter prochainement et définitivement.

Cette petite manifestation, qui s'est déroulée dans le coquet salon, où tant de fêtes brillantes se déroulèrent dans le passé, et que M. Paul Levée s'était plu à décorer de la meilleure façon, cette petite manifestation, dis-je, affirma l'étroite solidarité qui règne entre les Anciens Tonkinois, et elle permit à une trentaine des membres qui étaient certes loin de leurs vingt ans mais dont la robuste santé, la belle humeur, montraient qu'un séjour prolongé à la Colonie n'avait nullement porté atteinte à leur bonne conservation, de se retrouver, d'échanger de vieux souvenirs, de passer enfin une heure agréable.

On prit place autour d'une table joliment dressée, fleurie, et où s'étalaient de délicates friandises.

M. Paul Levée veilla discrètement à tout et le service fut assuré de façon impeccable par des boys de très belle tenue.

M. le résident supérieur honoraire Tissot présidait, ayant à ses côtés un des nouveaux légionnaires, M. Beau.

Quant à M. Ch. Lagisquet, toujours indisposé à la suite d'une chute faite il y a quelque temps déjà, il dut s'excuser et chacun regretta l'absence d'un camarade très sympathique.

Citer des noms, c'est s'exposer à des oublis. Allons-y quand même : M. le Cdt Révérony, M. Gouguenheim, M. Marotte, M. Baivy, M. Autigeon, M. Henry, M. Daviet, M. Gilet. M. Lan, M. Larène, M. Le Bougnec, M. Gabai, M. Verneuil, M. Mario, M. Lenain, M. Veyrenc, M. Demolle, M. Rigault, M. Sarrault, M. Murat, de l'Annam, de passage à Hanoï, avait bien voulu se joindre aux camarades du Tonkin.

M. le résident supérieur honoraire Tissot prit la parole en ces termes :

Mon cher Beau,

De longues phrases ne réussiraient qu'à affaiblir la force des sentiments d'amitié dont j'ai à me faire aujourd'hui l'interprète auprès de vous ; quelques mots suffiront.

Il est peu de nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur qui aient été accueillies avec autant de joie que la vôtre, et que celle de notre aimable camarade Lagisquet.

Je suis heureux de vous exprimer les compliments très cordiaux de la grande famille des « anciens Tonkinois ». Je regrette vivement que M. Lagisquet, qui est encore condamné à une immobilité pénible, ait été empêché de se joindre à nous. Je lui adresse nos félicitations en espérant que son complet rétablissement ne se fera pas attendre.

Notre réunion n'est pas assombrie uniquement par son absence. Elle l'est aussi, mon cher ami, par la perspective de votre départ, dont la fuite du temps nous rapproche à grands pas. Ce départ mettra fin, je l'entrevois avec mélancolie, à près de 30 années d'étroites relations.

Entré très jeune dans l'administration indochinoise des Douanes et Régies, vous en êtes sorti pour obéir à vos préférences, qui vous attiraient vers le corps des comptables des Services civils. Dans ce corps, qui s'honneure d'avoir renfermé des hommes de valeur comme les Guis, les Motet, les Letulle, les Pouymayou et tant d'autres encore, vous avez su marquer votre place. À la veille de l'abandonner et de vous retirer au terme d'une carrière qui fut belle, vous pouvez, avec une légitime fierté, regarder le chemin que vous avez parcouru sans défaillance.

Assurément, c'est un bon serviteur de la France, mes chers camarades, qui se prépare à s'éloigner de nous, pour toujours.

C'est également un compagnon d'humeur joviale, toujours prêt à accorder son appui à qui en avait besoin ; un camarade que ses qualités de cœur ont entouré de l'estime et de la chaude sympathie de tous, malgré les coups de boutoir auxquels il était prompt et qui dissimulaient imparfaitement son affabilité.

Ai-je besoin d'ajouter, mon cher Beau, que l'amitié qui nous lie souffrira de votre départ ? Quand nous reverrons-nous, si nous nous revoyons ?

Je me plaît à penser que dans l'ancienne et paisible capitale de la Provence, où vous avez l'intention de vous installer à votre retour en France ; dans l'antique cité universitaire d'Aix, au passé glorieux, vous conserverez le souvenir des « anciens Tonkinois », vos amis fidèles.

Mes chers camarades, je vous invite, après que je lui aurai donné l'accolade, à lever vos verres en l'honneur de notre camarade Beau, et aussi en l'honneur de sa famille que nous associons à cette manifestation.

\*  
\* \*

Il nous reste, mes chers collègues, à faire le même geste amical en l'honneur de notre camarade Lagisquet, qui, pendant dix ans, remplit avec distinction les fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire de la ville de Hanoï. M. Lagisquet est l'un des membres les plus anciens de notre vivante société.

Les services qu'il a rendus à la cause coloniale, la part qu'il a prise à Hanoï aux travaux d'urbanisme ont été justement, bien qu'un peu tardivement, récompensés par la Croix de la Légion d'honneur.

Je lève mon verre en son honneur.

Puis il donna l'accolade à M. Beau et le geste fut ponctué de vigoureux applaudissements.

On vida une coupe d'excellent Moët et Chandon et l'heure de la séparation venue, on salua d'un triple ban les nouveaux légionnaires à qui nous renouvelons nos sincères félicitations.

---

Anciens Tonkinois  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1936)

.....

### NOMS DES CAMARADES DÉCÉDÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 1908

1908. — Comte à Dap Cau ; Thibault à Sontay ; Rousseau à Thanh-Hoa ; Rouzé à Haïphong.
1909. — Marsac à Phu-lang-Thuong ; Tabary à Nam-Dinh.
1912. — Boyé à Hanoï ; Blanc (président) à Hanoï ; Maliverney à Hanoï ; Clément à Hanoï.
1913. — Guichat à Haïphong ; Schneider à Hanoï.
1914. — Lallemand à Hanoï ; Darribes à Hanoï ; Vlavéanos à Haïphong ; Griffe à Hanoï ; Falconnet à Hanoï ; Guyon de Chemilly à Hanoï ; M<sup>me</sup> Lacombe à Haïphong.
1915. — Marty à Haïphong ; Dubouch à Haïphong ; Destenay à Hanoï.
1916. — Borges à Hanoï ; Bauzas à Haïphong : Ruchetti à Haïphong ; Luzignan à Hanoï ; Courret à Phuc-Yên.
1917. — Lafeuille à Hanoï.
1918. — Sestier à Hanoï ; de Lasalle à Hanoï.
1920. — Peyroux à Hanoï ; Kalischer à Hanoï ; Eckermans à Hanoï ; Leberger à Hanoï ; Laumônier à Hanoï.
1921. — Bruni à Hanoï ; Borios à Haïphong ; Trapet à Haïphong ; Labeye à Hanoï ; Straetmans à Hanoï.
1922. — Weil à Hanoï ; Pouligo à Hanoï ; Latargère à Hanoï.
1923. — Gachon à Hanoï ; Péralle à Hanoï ; Leconte à Hanoï ; Guillou à Hanoï ; Gouma à Haïphong.
1924. — Sigala à Hanoï.
1925. — Allemand (en France) ; Bouillon à Hanoï ; Foursaud à Hanoï ; M<sup>lle</sup> Gastaldi à Hanoï ; Brunet à Tuyêñ-Quang ; Jeanselme à Haïphong ; Mercier à Hanoï.
1926. — Lambert à Hanoï ; Morieult à Haïphong ; Ducamp à Hanoï ; Salle à Hanoï.
1927. — Calard à Benthuyl ; Bénard à Hanoï ; Laplagne à Hanoï ; Jouhaud à Hanoï ; Soler à Hanoï ; Scheffer à Bac-Niu ; Teyssier à Haïphong.
1928. — Gavello à Hanoï ; Gastaldi à Hanoï ; Lanéque à Quang-Yên ; Delorme à Hanoï ; Treille à Hadong ; Chapelon à Hanoï ; Pardon à Hanoï ; Chanjou à Hung-Yên.
- 1929 — Crotta à Hanoï ; Dufourcq à Hanoï ; Marin-Lamelet à Hanoï ; de Monpezat à Hanoï ; Fortin à Hanoï ; Gracias à Hanoï ; Berat à Hanoï ; Carlos à Haïphong
1930. — Gremillet à Hanoï ; Verdier à Hung Hoa ; Lion à Haïphong ; Fiévet à Hanoï ; Boulbes à Hanoï ; M<sup>me</sup> Muller à Haïphong ; Guyonnet à Haïphong ; Legris à Haïphong ; Deschawanden à Haïphong ; Olléac à Hanoï ; Niochet à Haïphong ; Augeyrolle à Haïphong ; Thebaudeau à Haïphong.
- 1931 — Guiomard à Vinh ; Miéville à Haiduong ; Mousseau à Haïphong ; M<sup>me</sup> Max Martin à Doson ; Saumont à Hanoï ; Graf à Haïphong ; Pataud à Chapa ; Colin à Hanoï ; Barret à Hanoï ; Peyrot à Langson

1932. — Albert à Tuyêñ-Quang ; Moussié à Doson ; M<sup>me</sup> Gravel à Hanoï ; Leroy à Hanoï ; Durand à Hanoï ; Pouchat (Sud-Annam) ; Sprescher à Hanoï ; Koch à Hanoï ; M<sup>me</sup> Cresut à Hanoï.

1933. — Rollet à Hanoï ; M<sup>me</sup> Vigour à Hanoï ; M<sup>me</sup> Bellard à Hanoï ; Bourrat (en France) ; Merello à Haïphong ; Roustan à Hanoï ; Leclerc à Hanoï ; Nocus à Hanoï ; Rompteaux à Hanoï ; Dartenuc à Hanoï.

1934. — Vigier Latour à Haïphong ; Martinet à Hanoï ; Limouzin à Haïphong ; Boillot (en France) ; Blancsubé à Hanoï ; Cucherousset à Hanoï ; de Villeroi à Thanh-Hoa ; Wilkin à Hanoï.

1935 — Baron à Haïphong ; Delorge à Hanoï ; Gautier (en France) ; Lavaux (en France) ; Schléret à Haïphong ; Poincignon à Hanoï ; Daurelle à Hanoï ; M<sup>me</sup> Moussié à Doson.

1936. — Lagisquet à Hanoï ; Daviet à. Hanoï (décédé le 12 mai 1936).

---

Amicale des anciens Tonkinois  
(*Chantecler*, 4 avril 1937, p. 6)

L'assemblée annuelle des membres de la société a eu lieu dimanche dernier à Hanoï-Hôtel\*.

À cette occasion, M. Tissot, son président, a prononcé une touchante allocution que nous publierons dans notre prochain numéro.

L'assemblée a renouvelé son comité, en élisant MM. Demolle, Guillou, Lenain, Labenski, de Massiac, Révérony, Rigault, Sarrault, Tissot et Verneuil.

---

SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS TONKINOIS  
Réunion du comité du 26 novembre 1937  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1937)

Le comité de la Société amicale des anciens Tonkinois s'est réuni vendredi soir, au siège social (Hanoï-Hôtel) chez le Paul Levée, sous la présidence de M. le résident supérieur honoraire Tissot.

Étaient présents : M. le commandant en retraite Révérony ; MM. Verneuil, Rigault, Lenain, Sarrault, Labenski, Guillou, H. de Massiac.

À l'ordre du jour figuraient 40 demandes d'adhésion.

C'est un fait sans précédent dans les annales de la Société. Aussi M. le résident supérieur honoraire Tissot, s'arrachant à la très belle réception offerte par l'A.F.I.M. A. à M. le résident supérieur Châtel — réception à laquelle M. le gouverneur général Brévié avait tenu à assister — avait-il pris à cœur de venir féliciter M. J. Labenski à qui la Société est redévable de ces 40 adhésions nouvelles.

On sait ce que M. Labenski a fait pour le Cercle sportif ; son activité débordante s'est étendue aux Anciens Tonkinois et de Vinh, en passant par le Thanh-hoa — où il recueillit notamment l'adhésion de M. le résident Lagrèze — à Haïphong, il a groupé ses amis. Le Comité a présenté à M. J. Labenski ses plus affectueuses félicitations.

Puis il fut parlé de M. Daniel Caron, industriel à Haïphong, qui, sur la proposition de M. le gouverneur général Brévié, venait d'obtenir la croix de chevalier de l'ordre royal du Cambodge. Ce n'est pas la seule marque de sympathie que le chef estimé de la Colonie donne par là aux Anciens Tonkinois, puisque le Comité eut à enregistrer une intervention heureuse envers un des membres de la Société.

Naturellement, le Comité adressa des félicitations à M. Daniel Caron.

Le comité a décidé, avant de lever la séance, d'aller saluer prochainement M. le gouverneur général Brévié et de lui apporter ses très vifs remerciements pour l'intérêt qu'il voulait bien porter à un groupement qui réunit tout à la fois des Français de conditions très modestes, mais essentiellement méritants, et des Français occupant de hautes situations dans toutes les branches de l'activité de ce pays.

M. le président a fait part des remerciements de M. le résident supérieur pour le don de 200 p. qui lui avait été remis en faveur des inondés. Il souligna que la générosité des Anciens Tonkinois avait été grandement appréciée de plusieurs Annamites en vue.

---

Amicale anciens Tonkinois  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1938)

La Société Amicale des Anciens Tonkinois vient d'être douloureusement éprouvée par la perte de son président d'honneur. M. le chef de bataillon Révérony, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'Hôpital de Lanessan à Hanoï, dans sa 80<sup>e</sup> année, le 11 mai 1938.

M. Révérony était l'un de ses membres les plus anciens ; il en avait été président effectif pendant plusieurs années, antérieurement à 1924.

M. Révérony avait débarqué au Tonkin en 1886 Homme de bien dans la haute acceptation du mot, M. le commandant Révérony avait pris pour devise : soulager la misère humaine et être utile à ses semblables, volonté obstinément tendue vers le noble but que la Société des Anciens Tonkinois s'est assigné, il se dépensa de tout son cœur en faveur de ceux que des infortunes diverses atteignaient et que sa bonté éprouvée et sans alliage attirait ; tous s'adressaient à lui avec confiance et tous partaient reconfortés. Nombreuses furent les interventions charitables et très discrètes que notre président d'honneur effectua auprès des pouvoirs publics ou des chefs d'entreprises industrielles et commerciales ; il en est beaucoup qui réussirent. Et c'était chaque fois pour notre regretté camarade une joie profonde que de parvenir à déjouer la malignité du sort et à prêter son appui aux compatriotes contre lesquels il s'acharnait.

La personne du commandant Révérony était entourée d'une atmosphère de sympathie dont sa modestie ne se prévalut jamais.

Il avait su inspirer des amitiés solides qui lui sont restées fidèles jusqu'à la fin et permettent de mesurer la noblesse de son caractères.

Conquis par le pays où une grande partie de sa vie s'était écoulée, il y avait fondé un foyer, et l'excellent père de famille qu'il fut a eu la consolation de rester à côté de ses enfants jusqu'à ce que leur éducation ait été achevée ; il s'y était consacré, d'ailleurs, avec la volonté de ne négliger aucun des devoirs qu'il avili contractés vis-à-vis d'eux.

Admis à la retraite, M. le commandant Révérony, dont l'activité n'était pas affaiblie par un séjour cependant prolongé dans la colonie, prit la direction du secrétariat de la Chambre d'agriculture. Il exerça ces fonctions avec la conscience qu'il apportait en toute chose, avec un dévouement qui ne se démentit jamais.

Il aimait l'enfance malheureuse, déshéritée, et participait généreusement et sans bruit aux œuvres qui la concernaient. C'est ainsi que depuis de longues années, il faisait partie du conseil d'administration de la Société d'assistance aux Enfants Franco-Indochinois (métis), dont il était également président d'honneur.

Certes, nous le répétons, c'est un parfait homme de bien qui nous a quittés avec une résignation, avec un courage soutenu et fortifié par sa foi en l'au-delà.

Nous nous inclinons avec émotion et une profonde sympathie devant sa famille, et nous disons à ses orphelins que nous plaignons, à tous ceux qu'a mis en deuil sa fin, le chagrin pénible quelle nous a causé.

H. T. [Honoré Tissot]

---

## SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS TONKINOIS

---

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU 10 OCTOBRE 1938 (*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1938)

Le comité s'est réuni le lundi 10 octobre 1938 à 18 heures dans les salons de Hanoï-Hôtel, son siège social.

Étaient présents : MM. Demolle, Labenski, Rigault, Verneuil, Guillou, Lenain.

Absents excusés : MM. H. Tissot, de Massiac.

En l'absence excusez de monsieur le résident supérieur honoraire H. Tissot, M. Demolle préside la séance, et avant de passer à l'ordre du jour, il prononce quelques paroles émues à la mémoire de notre défunt camarade Paquin, délégué de notre amicale à Haïphong.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 5 septembre 1938.

Admissions nouvelles

Sont admis, à l'unanimité :

Mmes

Caunière, à Hanoï

Vve L'Hostis, à Hanoï

MM.

Bœuf, dir. de la *Sofonta* à Hanoï

Brochot, dir. de la *Manufacture des boutons* à Gialâm

Chodzko, ingénieur-conseil à Haïphong

Deseille, à Hanoï

Drouet, dir. Lab. Chiris à Langson

Estrade, Chemins de fer du Yunnan à Gialâm

Ferrière, Industriel à Caobang

François, gérant à Hanoï

Gironce, Douanes et Régies à Haïphong

Guillaume, André, Sûreté à Hanoï

Jelovis, Travaux municipaux à Haïphong

Jourlin, commerçant à Haïphong

Lavallée, dir. P.T.T. retraité à Hanoï

Mazure, service radio à Bach Mai

Mirville, dir. Radio à Bach-Mai

Mittard, ingénieur des Mines à Hanoï

Moreau, André, ingénieur radio Bach-Mai

Naz, receveur des P.T.T. à Hanoï

Schue, entrepreneur à Hanoï

Sourdaa, Sûreté à Caobang

---

Les obsèques de M. Gardies  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1940)

le médecin général Jourdran, président des Anciens Tonkinois

LES RÉCEPTIONS  
MONSIEUR R. SUZUKI,  
consul général du Japon à Hanoï,  
offrait hier un thé dans les salons du grand hôtel Métropole  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1940)

M. le médecin général du cadre de réserve Jourdran, premier adjoint au maire, président de l'Amicale des officiers de réserve et président de l'Amicale les Anciens Tonkinois.

---

Le Comité de l'Amicale des Anciens Tonkinois  
vient saluer M. le Gouverneur Général

Ce matin, à 11 heures, M. le ViceAmiral d'Escadre Decoux, Gouverneur General de l'Indochine, recevra le Comité de l'Amicale des Anciens Tonkinois que lui présentera M. le Médecin général du cadre de réserve Jourdran, président.

---

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1941)

Les audiences du Gouverneur général  
Hanoï, 13 mars. (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 13 mars ... le Dr Jourdran et le Comité de l'Association des Anciens Tonkinois...

---